(N° 67.)

Chambre des Représentants.

Session de 1867-1868.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VANHUMBEÉCK.

Messieurs,

Les crédits demandés par le Département de la Guerre s'élèvent, pour 1868, à . . . . . fr.	36,842,000	»
Le chiffre total du Budget de 1867 a été de.	34,900,000	»
L'augmentation est de.	1,942,000	»
dont une partie résulte de l'année bissextile, soit	57,986	27
ce qui réduit l'augmentation réelle à. . . . . fr.	1,884,013	73

Ces chiffres constituent l'application du projet d'organisation de l'armée, déposé par le Gouvernement.

TRAVAUX DES SECTIONS.

Trois sections ont demandé qu'il fût sursis à l'examen du Budget jusqu'après le vote de la Chambre sur le projet d'organisation de l'armée.

Les autres sections, sans demander un ajournement, se sont abstenues sur l'ensemble du Budget, par le motif que les crédits postulés dépendaient de l'application d'une loi organique sur laquelle les Chambres n'ont pas encore statué.

---

(1) Budget, n° 9, XI.

(2) La section centrale, présidée par M. Dolez, était composée de MM. Allard, Vleminckx, Thonissen, Vanhumbeéck, Bruneau et Le Hardy de Beaulieu.

DISCUSSION EN SECTION CENTRALE.

—

DISCUSSION GÉNÉRALE.

Trois membres ont fait remarquer que le Budget déposé suppose l'adoption du projet de loi sur l'organisation de l'armée, auquel le vote des Chambres n'est pas encore acquis. La section centrale, constituée uniquement pour la loi du Budget, n'ayant point le droit d'examiner le projet d'organisation, lui était-il possible de se livrer à une étude utile du Budget? Ces membres ne le croyaient pas; ils ont demandé l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que la Chambre eût établi les bases d'une nouvelle organisation de l'armée.

Trois autres membres ont fait valoir l'utilité de montrer dans un Budget rectifié les conséquences financières des votes de la section centrale, qui avait remanié le projet de loi sur l'organisation de l'armée. Ce travail était indispensable, d'après eux, pour permettre à la Chambre d'apprécier les propositions de cette section centrale en connaissance de cause.

Un septième membre s'est rangé à cet avis; la nécessité d'un Budget rectifié lui semblait évidente. Mais étranger à la section centrale chargée de l'examen du projet d'organisation, il n'entendait pas accepter prématurément les résultats des études de cette dernière, pas plus qu'il ne voulait les critiquer; il ne les connaissait pas assez pour se prononcer; il s'abstiendrait donc sur tous les articles appelés à être modifiés par application de résolutions prises dans une section centrale dont il ne faisait point partie; il s'abstiendrait également sur l'ensemble du Budget, mais il ne s'associait pas à la proposition d'ajournement.

La majorité émettant ainsi l'opinion qu'il y avait lieu de passer outre à l'examen du Budget, la proposition d'ajournement était d'avance écartée. Les trois membres qui l'avaient formulée déclarèrent alors vouloir adopter aussi la marche indiquée par le septième membre, cette marche leur réservant leur liberté dans l'appréciation du projet de loi sur l'organisation de l'armée.

Un membre émit l'observation générale que les dépenses pour le personnel de l'armée étaient trop considérables, tandis qu'on n'en faisait pas assez, selon lui, pour le matériel de guerre. Cette marche lui paraissait peu conforme aux règles d'une sage prévoyance.

Un autre membre demanda que l'attention du Gouvernement fût appelée sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas d'augmenter les indemnités allouées aux voituriers, lorsque des moyens de transport sont requis pour les troupes en marche. La section centrale s'est associée à cette proposition.

La section centrale résolut d'adresser au Gouvernement diverses questions, que nous reproduirons, avec les réponses en regard, dans une annexe à ce rapport.

DISCUSSION DES ARTICLES.

Art. 1 et 2.

Adoptés sans observation.

ART. 3.

Un arrêté royal du 15 août 1818 portait, qu'à l'avenir, il ne serait plus accordé de suppléments de traitement aux officiers détachés au Département de la Guerre; par exception seulement, ceux qui jouissaient alors de cet avantage, le conservaient jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu un avancement; mais ensuite, tout supplément de traitement venait à cesser (1).

---

(1) Le nombre des officiers détachés au Ministère de la Guerre ayant fourni l'occasion d'observations en sens divers dans les discussions relatives à l'organisation de l'armée, il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner, comme renseignement, la situation qui existe en France sous ce rapport.

Le Ministère de la Guerre, en France, se compose :

1° Du cabinet du Ministre,
2° De sept directions.

La 1re direction est dirigée par un général de division, secondé par un colonel d'état-major et un adjoint civil. Elle comprend :

1er Bureau (Correspondance générale, opérations militaires), ayant à sa tête une personne civile.
2me — (États-majors, école militaire), — — —
3me — (Recrutement), — — —
4me — (Dotation de l'armée), — — —
5me — (Justice militaire), — — —
6me — (Infanterie), — — —

La 2me direction est dirigée par un général de brigade.

1er Bureau (Cavalerie et remonte), ayant à sa tête une personne civile.
2me — (Gendarmerie), — — —

La 3me direction est dirigée par un général de brigade.

1er Bureau (Personnel de l'artillerie), ayant à sa tête un colonel.
2me — (Matériel de comptabilité, artillerie), ayant à sa tête un lieutenant-colonel.

La 4me direction est dirigée par un général de division.

1er Bureau (Personnel du génie), ayant à sa tête un colonel.
2me — (Matériel, comptabilité; génie), ayant à sa tête un lieutenant-colonel.

La 5me direction est dirigée par un intendant militaire, secondé par un sous-intendant et un adjoint civil.

1er Bureau (Intendance militaire, transports), ayant à sa tête une personne civile.
2me — (Subsistance militaire, chauffage), — — —
3me — (Hôpitaux, invalides), — — —
4me — (Habillements, lits militaires, campement), ayant à sa tête une personne civile.
5me — (Solde, revue de comptabilité), — — —

La 6me direction est dirigée par un général de brigade, secondé par un adjoint civil (dépôt de la Guerre).

Dépendance : (Archives historiques, bibliothèque), ayant à sa tête une personne civile.

1er Bureau (Géodésie, topographie, dessin et gravure), ayant à sa tête un colonel.
2me — (Travaux historiques, statistique, collection des cartes et plans), ayant à sa tête un colonel.

La 7me direction est dirigée par un intendant général, secondé par un adjoint civil.

1er Bureau (Contrôle des dépenses, contentieux, budgets généraux), ayant à sa tête une personne civile.
2me — (Ordonnances, comptes généraux), — — —
3me — (Comptes, matières), — — —
4me — (Pensions, secours), — — —
5me — (Service intérieur), — — —
6me — (Archives, décorations), — — —

La note préliminaire au Budget de 1849 faisait entrevoir la suppression prochaine du crédit.

Cependant, depuis lors, il a été augmenté, et le chiffre a passé de la colonne des charges extraordinaires à celle des charges permanentes. La section centrale, ne voulant point troubler brusquement des positions acquises, ne fait aucune proposition; mais elle croit utile de rappeler au Département de la Guerre les espérances qu'il avait fait concevoir en 1849, et la convenance qu'il y aurait à leur donner un commencement de réalisation.

L'article est adopté.

ART. 4.

Adopté.

ART. 5.

Le Département de la Guerre pense qu'en 1868, la continuation des travaux de la carte ne demandera que 150,000 au lieu de 175,000 francs.

La section centrale n'admet cette réduction que si elle ne doit pas nuire au prompt achèvement de la carte.

Le chiffre est adopté sous cette réserve. Le Gouvernement aura dans la discussion l'occasion de s'en expliquer.

On peut établir de la manière suivante le tableau du personnel des différentes directions :

	DIRECTEURS		DIRECTEURS adjoints.		CHEFS de bureaux.		EMPLOYÉS MILITAIRES.				EMPLOYÉS CIVILS.
	Militaires.	Civils.	Militaires.	Civils.	Militaires.	Civils.	Lieuten.-colonel.	Chef d'escadron.	Capitaine en 1er.	Capitaine en 2e.	
1re direction. — État-major. Infanterie.	1	»	1	1	»	6	»	»	»	»	Le chiffre n'en est pas indiqué dans l'Annuaire militaire.
2e — — Gendarmerie. Cavalerie	1	»	»	»	»	2	»	»	»	»	
3e — — Artillerie	1	»	»	»	2	»	»	2	(1)2	»	
4e — — Génie	1	»	»	»	2	»	»	(2)2	»	»	
5e — — Intendance	1	»	1	1	»	5	»	»	»	»	
6e — — Dépôt de la Guerre. .	1	»	»	»	2	(3)1	2	6	20	(4)11	
7e — — Comptabilité. . . .	1	»	»	1	»	6	»	»	»	»	
TOTAL. . . .	7	»	2	5	6	20	2	10	22	11	

Cabinet du Ministre :
1 chef du cabinet,
2 aides-de-camp,
6 officiers d'ordonnance.

On voit donc qu'il n'existe *pas un seul* officier d'infanterie ou de cavalerie au Ministère de la Guerre, les 3me, 4me et 6me directions possèdent des employés militaires à cause de la nature de leurs travaux et des questions techniques qu'elles ont à résoudre. Ces renseignements sont extraits de l'*Annuaire militaire* (français) *pour 1867*.

(1) Tous officiers d'artillerie.
(2) Tous officiers de génie.
(3) Conservation des archives.
(4) Tous officiers d'état-major.

ART. 6.

La réduction provenant de la suppression de la section de disponibilité est de fr. 11,208 68 c^{s}; le chiffre de l'article est ainsi ramené à fr. 863,055 15 c^{s}. L'article amendé est adopté par trois voix; quatre membres s'abstiennent.

ART. 7.

Adopté.

ART. 8.

La section centrale, qui a examiné le projet d'organisation, conserve à l'intendance le personnel que lui assigne la loi de 1853, et maintient les traitements existants.

Le chiffre de l'article, modifié d'après cette résolution, est de 165,948 francs.

La différence de fr. 19 50 c^{s}, comparativement au Budget de 1867, provient de l'année bissextile (15 rations de fourrage à fr. 1 30 c^{s}).

L'article amendé est adopté par trois voix; quatre membres s'abstiennent.

ART. 9.

Les traitements anciens étant maintenus pour le service de santé, le chiffre de l'article 9 est, pour 1868, de fr. 244,913 90 c^{s}, dont fr. 3 90 c^{s}, pour l'année bissextile (3 rations de fourrage à fr. 1 30 c^{s}).

L'article modifié est adopté dans les mêmes termes que le précédent.

ART. 10 et 11.

Adoptés.

ART. 12.

Trois décisions importantes de la section centrale, chargée d'examiner le projet d'organisation, viennent modifier le chiffre de cet article :

1° La section centrale a réduit le nombre des officiers supérieurs à ce qu'il était dans la loi de 1853.

2° Elle a porté le nombre des officiers subalternes à 1,479 seulement, au lieu de 1,606.

3° Elle a admis une durée moyenne de vingt-cinq mois de service seulement, au lieu de 29 mois qu'admettait le Gouvernement (vingt-deux mois consécutifs, trois appels d'un mois échelonnés d'année en année ou de deux en deux ans).

Les deux premières décisions amènent une réduction de. . fr. 286,871 20
comme suit :

1	Colonel à . . . . . fr.	8,500	8,500	»
1	Lieutenant colonel.	6,500	6,500	»
2	Majors	5,500	11,000	»
4	Officiers supérieurs.			
10	Capitaines (état-major)	3,400	34,000	»
16	Lieutenants (id.)	2,100	33,600	»
16	Sous-lieutenants (id.)	1,800	28,800	»
16	Lieutenants ou sous-lieutenants adj. maj. (réserve).	2,350	37,600	»
64	Sous-lieutenants (id.).	1,800	115,200	»
1	Capitaine (enfants de troupes)	3,400	3,400	»
2	Lieutenants (enfants de troupes et discipline) . .	2,100	4,200	»
2	Sous-lieutenants (id.) . .	1,800	3,600	»
127	Officiers subalternes.	TOTAL. . . . fr.	286,400	»
		A DÉDUIRE 1 1/2 p. %. . .	1,432	»
		RESTE. . . .	284,968	»
4	Chevaux, 1,464 journées à fr. 1 30 cs.		1,903	20
		TOTAL DE LA RÉDUCTION. . . fr.	286,871	20

La réduction provenant de la troisième décision de la section centrale concernant l'article 12, équivaut à une diminution moyenne de 2,466 hommes pendant l'année entière. (Contingent de 7,400 hommes pendant quatre mois).

L'effectif moyen des 294 compagnies actives doit donc être diminué de huit hommes par compagnie, ce qui donne une diminution de 2,352 hommes pendant l'année entière, c'est-à-dire de 860,832 journées de solde pendant l'année bissextile.

La réduction de ce chef sur l'article 12 est de fr. 509,461 02 c^{s}. Celles qui doivent s'opérer sur les articles 22 et suivants sont indiquées ci-après.

Enfin, l'article 12 est réduit en totalité d'une somme de 752,000 francs.

Il est à remarquer que, comme la durée moyenne du service est réduite de quatre mois, les congés à accorder aux miliciens deviendront beaucoup plus rares, de sorte que la réduction opérée sur l'article 12 pour vacances et congés, ne peut plus être aussi élevée que dans le projet de Budget présenté par le Gouvernement.

L'article réduit au chiffre de 11,682,000 francs est adopté par trois voix; quatre membres s'abstiennent.

ART. 13.

Adopté.

ART. 14.

Pour se conformer aux résolutions de la section centrale chargée du projet d'organisation, la création d'une 16^{me} batterie montée et la remise de toutes les batteries montées sur le pied de 1853 à 1867, entraîne une augmentation de 110,000 francs sur l'article 14.

Les augmentations à porter de ce chef aux articles 22 et suivants sont indiquées ci-après.

L'article amendé est adopté par trois voix; quatre membres s'abstiennent.

ART. 15.

Adopté.

ART. 16.

L'allocation de l'article 16 est réduite à 280,200 francs, par suite de la décision de la section centrale chargée d'examiner le projet d'organisation, qui a maintenu le système ancien.

Les réductions à opérer de ce chef sur les articles 22 et suivants sont indiquées ci-après.

L'article amendé est voté par trois voix; quatre membres s'abstiennent.

ART. 17 et 18.

L'enseignement scientifique exigeant des qualités précieuses et rares, la section centrale admet que des suppléments de traitement soient accordés au personnel qui en est chargé. Rien ne semble plus juste. Mais elle doute qu'il en soit de même pour le personnel chargé de l'instruction militaire pratique, qui s'occupe à l'école militaire d'un travail identique à celui qu'il ferait dans un régiment.

La section centrale appelle l'attention du Gouvernement sur le point de savoir si, en opérant cette distinction, qui paraît juste, on ne pourrait pas arriver à une réduction des articles en discussion.

Ceux-ci sont d'ailleurs adoptés.

Les articles 19, 20 et 21 sont adoptés sans débat.

ART. 22 à 29.

Les articles 22, 23, 24, 29 ont été amendés.

Les articles 25, 26, 27 et 28, qui n'ont été l'objet d'aucune modification, sont adoptés sans débat.

On s'est seulement demandé, à propos de l'article 26, si le tarif des frais de route et de séjour des officiers ne devrait pas être revisé, aujourd'hui qu'ils jouissent d'une réduction de moitié des prix de transport.

L'article 22 subit une diminution de 287,000 francs par suite de la réduction apportée dans l'effectif moyen en solde.

L'article 23 subit une majoration de 187,000 francs par suite de l'augmentation des attelages des batteries montées et de la remise du prix des rations au taux porté dans les Budgets précédents, soit :

Fr. 1 30 c' pour les rations fortes,
1 15 c^{s} pour les rations légères,
au lieu de :
1 25 c' et fr. 1 10 c^{s}.

Il est à remarquer que le prix des rations avait été diminué de 5 centimes au Budget de 1868, parce que le personnel de la régie des fourrages, qui est actuellement payé sur l'article 24, devait, d'après le projet du Gouvernement, être payé sur l'article 16 (*Compagnies d'administration*).

L'augmentation des compagnies d'administration n'étant pas admise, il est indispensable de rétablir le prix des rations au chiffre qui était porté dans le Budget de 1867.

L'article 24 subit une diminution de 16,400 francs par suite de la réduction de l'effectif moyen en solde.

L'article 29 est augmenté de 21,320 francs par suite du plus grand nombre de chevaux à acheter pour remettre les batteries montées sur le pied de 1853 à 1867.

Les articles 22, 23, 24 et 29 ainsi amendés sont adoptés par trois voix; quatre membres s'abstiennent.

ART. 30 à 32.

Adoptés.

ART. 33.

Cet article est diminué de fr. 178 72 c^s^ pour arrondir le chiffre total du Budget.

ART. 34.

Cet article est augmenté de 19,000 francs par suite de l'augmentation du prix des rations de fourrages.

Le chiffre du Budget présenté par le Gouvernement était de fr.	36,842,000	»
Ce chiffre est réduit par les décisions de la section centrale à	35,805,000	»
Différence en moins (1). . . . . fr.	1,037,000	»

L'ensemble du Budget est adopté par trois voix; quatre membres s'abstiennent (2).

Le Rapporteur, P. VANHUMBEÉCK.

Le Président, H. DOLEZ.

---

(1) On sait que, dans l'esprit de la section centrale chargée d'examiner le projet d'organisation de l'armée, cette épargne n'est pas définitive. L'emploi en a été indiqué pp. 100 et 101 de son rapport.

(2) Les développements rectifiés du Budget compléteront les explications relatives aux changements de chiffres indiqués dans le présent rapport.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868. — CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE Ier. ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	
2	— des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000 »	»	400,810 »
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	10,000 »	150,000 »	
	CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	863,055 15	»	
7	— — des provinces et des places	524,512 50	»	1,553,315 65
8	— du service de l'intendance	165,948 »	»	
	CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	244,913 90	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. .	562,650 »	»	939,563 90
11	Service pharmaceutique.	132,000 »	»	
	CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,682,000 »	»	
13	— — de la cavalerie	3,359,534 75	96,465 25	
14	— — de l'artillerie.	3,787,000 »	»	20,047,200 »
15	— — du génie	842,000 »	»	
16	— — des compagnies d'administration	280,200 »	»	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
	A REPORTER . . . . . fr.	22,493,724 50	247,365 25	22,741,089 55

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1808. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . . fr.	22,493,724 30	247,365 25	22,741,089 55
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	184,672 27	»	210.672 27
18	Dépenses d'administration	26,000 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	»	850,000 »
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	»	700,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande (1).	4,165,000 »	»	8,879,298 25
23	Fourrages en nature.	3,040,000 »	10,238 25	
24	Casernement des hommes	625,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	85,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	58,000 »	»	
29	Remonte.	696,060 »	»	
	(1) *Viande.* — Les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.			
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,124 08	775 92	138,900 »
31	Frais de représentation	30,000 »	»	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	98,150 »	2,973 86	101,123 86
	A REPORTER. . . . . fr.	33,359,730 65	261,353 28	33,621,085 93

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868. CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868. CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	Report	33,359,730 65	261,353 28	33,621,083 93
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,916 07	»	14,916 07
		33,374,646 72	261,353 28	33,636,000 »
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,169,000 »	»	2,169,000 »
	Total général du budget. . . . . fr.	35,543,646 72	261,353 28	35,805,000 »

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1868,

RECTIFIÉS

D'APRÈS LES AMENDEMENTS DE LA SECTION CENTRALE.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE Ier.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre		21,000 »	»
2	»	— des fonctionnaires et employés civils . . . . . fr.	131,000 »	155,910 »	900 »
		— des huissiers, messagers et gens de service.	22,010 »		
		— d'un employé civil en non-activité	900 »		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre.	10,000 »	16,000 »	»
		— aux sous officiers — — —	6,000 »		
		Matériel.			
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . .	18,000 »	40,000 »	»
		Chauffage et éclairage	7,600 »		
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc.	14,400 »		
		Dépôt de la guerre.			
5	*a.*	Reconnaissances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes.	19,000 »	19,000 »	150,000 »
	b	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays	150,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE Ier		249,910 »	150,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES.		*OBSERVATIONS.*
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »	»	»	
154,810 »	154,810 »	»	»	
16,000 »	16,000 »	»	»	
40,000 »	40,000 »	»	»	
169,000 »	194,000 »	»	25,000 »	
400,810 »	425,810 »	»	25,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N.os DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES.	EFFECTIF. CHEVAUX.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.				
				ÉTATS-MAJORS.				
				État-major général.				
				Officiers généraux.				
				SECTION D'ACTIVITÉ.				
		0	36	Lieutenants-généraux, à. . . . . fr.	18,500	fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors. à	12,700	. . 228,600 »		
		27	90			395,100 »		
				A déduire ½ % pour médicaments.		1,975 50		
						393,124 50		
	a.			SECTION DE RÉSERVE.				
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à . . . . . fr.	14,800	fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à .	10,160	. . 40,640 »		
		6	14			70,240 »		
				A déduire ½ % pour médicaments.		351 20		
						69,888 80		
6				Corps d'état-major.				
		3	9	Colonels, à. . . . . fr.	9,500	. . . fr. 28,500 »		
		3	6	Lieutenants-colonels, à	7,100	. . . . 21,300 »		
		6	12	Majors, à	6,300	. . . . 37,800 »		
		24	48	Capitaines de 1re. de 2e et de 3e classe, au traitement moyen de.	4,500	. . . . 108,000 »		
	b.	8	24	Lieutenants, à	3,250	. . . . 26,000 »		
		8		Sous-lieutenants, à	2,800	. . . . 22,400 »		
		52	99			244,000 »		
				A déduire ½ % pour médicaments		1,220 »		
						242,780 »		
		85	203	A reporter. . . . fr.		705,793 50		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
			85	205	Report. . . . . fr.	705,793 50		
		Aides de camp.						
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :						
		2 Capitaines d'infanterie de 1re classe . à. fr. 1,300 . . fr.	»	4		2,600 »		
		2 — — de 2e classe . . à. . 1,000 . . .	»	4		2,000 »		
		7 — — de 3e classe . . à. . 1,000 . . .	»	14		7,000 »		
		7 Lieutenants d'infanterie . . . . . à. . 1,150 . . .	»	14		8,050 »		
		1 Capitaine commandant d'artillerie . . à. . 500 . . .	»	2		500 »		
	c.	1 Capitaine en second de 2e cl. id. . . . à. . 500 . . .	»	»		500 »		
		1 Lieutenant d'artillerie . . . . . à. . 500 . . .	»	2		500 »		
		1 Capitaine en 1er du génie . . . . . à. . 500 . . .	»	2		500 »		
		1 Lieutenant du génie . . . . . à. . 500 . . .	»	2		500 »		
			»	44		22,150 »		
		A déduire 1/2 % pour médicaments				110 75		
							22,039 25	
			85	247	Total. . . . . fr.		727,832 55	
6 (suite).		**Indemnité de fourrages.**						
	d.	247 chevaux × 365 = 90,155 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . . fr.				117,201 50		
		Augmentation résultant de l'année bissextile				321 10		
							117,522 60	863,055 15 »
		Frais de bureau.						
		13 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . fr.				6,500 »		
	e.	Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . .				10,000 »		
		— 2 — de cavalerie, à . . . . . 600 . .				1,200 »		
							17,700 »	
					A reporter. . . . . fr.			863,055 15 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
863,055 15	851,896 80	11,158 35	»	
863,055 15	851,896 80	11,158 35	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.					863,055 15	»
		État-major des provinces et des places.						
		État-major des provinces.						
	a.	Généraux-majors ou colonels, à 10,100 francs . . . . fr.	5	10	50,800	»		
	a.	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	»	9	5,760	»		
			5	10	56,560	»		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . .			282 80			
						56,277 20		
		État-major des places.						
		Commandants de 1re classe, à . . . . fr. 7,500 . . .	4		30,000	»		
		— de 2e — , à . . . . . 5,500 . . .	11		60,500	»		
		— de 3e — , à . . . . . 4,500 . . .	3		13,500	»		
	b.	Majors, à . . . . . 3,800 . . .	4	a) 12	15,200	»		
		Adjudants de 1re classe, à . . . . . 3,000 . . .	6		18,000	»		
		— de 2e — , à . . . . . 2,400 . . .	12		28,800	»		
		— de 3e — , à . . . . . 1,900 . . .	11		20,900	»		
			51	12	186,900	»		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. . . .			934 50			
			56	31		185,965 50		
7		**Portiers-consignes.**						
	c.	Portiers-consignes de 1re classe, à . . fr. 350	10	»	3,500	»		
	c.	— de 2e — , à . . . 300	24	»	7,200	»		
			34	»		10,700	»	
							324,512 50	»
		Aumôniers.						
	d.	Traitement de 33 aumôniers et desservants				33,200	»	
		Indemnité de fourrages.						
	e.	31 chevaux × 365 = 11,315 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . . fr.			14,709 50			
	e.	Augmentation résultant de l'année bissextile.			40 30			
						14,749 80		
		Frais de bureau.						
	f.	9 commandants de province, à *b*)			11,000	»		
	f.	1 — de place, à . . . . . 1,000 . . .			1,000	»		
	f.	2 — — , à . . . . . 800 . . .			1,600	»		
	f.	5 — — , à . . . . . 500 . . .			2,500	»		
	f.	9 — — , à . . . . . 400 . . .			3,600	»		
	f.	8 — — , à . . . . . 240 . . .			1,920	»		
						21,620	»	
		A REPORTER. . . . . fr.					1,187,567 65	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
803,055 15	851,890 80	11,158 35	»	
»				
				a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
»				
324,512 50	337,225 70	»	12,713 20	
				b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,187,567 65	1,189,122 50	11,158 35	12,713 20	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. HOMMES	EFFECTIF. CHEVAUX.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.					1,187,567 05	
		Intendance militaire. (*a*						
		Traitement.						
		Intendant en chef, à . . . . . fr. 12,700 . . .	1	2		12.700 »		
		Intendants : 1 de 1re classe, à . . . . 9,500 . . .	5	5		9.500 »		
		Intendants : 4 de 2me id., à . . . . 7,100 . . .				28.400 »		
	a.	Sous-intendants de première classe, à. . . 6,300 . . .	8	8		50,400 »		
		— de deuxième classe, à. . . 4,600 . . .	8			36.800 »		
			22	15		137,800 »		
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . .				689 »		
						137,111 »		
8		Indemnité de fourrages						
	b.	15 chevaux × 365 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . . fr.				7,117 50	165,948 »	»
		Augmentation résultant de l'année bissextile.				19 50		
						7,137 »		
	c.	Frais de bureau . . . . . *b*)				21,700 »		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.					1,353,515 05	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
1,187,567 65	1,189,122 50	11,158 35	12,713 20	a)
165,948 »	165,928 50	19 50	»	b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.
1,353,515 65	1,355,051 »	11,177 85	12,713 20	

a)

COMPOSITION ORGANIQUE.			
	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.
Intendant en chef.	1	»	26
Intendants	5	»	
Sous-intendants de 1re classe.	10	»	
— de 2me —	10	»	
Capitaines quartiers-maîtres	»	30	122
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs .	»	62	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillemt.	»	30	
	26	(*) 122	148

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII.)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. HOMMES.	EFFECTIF. CHEVAUX.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE III.						
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (*a*.						
		Traitement des officiers de santé.						
		Inspecteur général, à . . . . . fr.	1	2	12,700	12,700 »		
		Médecin en chef, à	1	»	9,500	9,500 »		
		Médecins principaux, à	3	»	7,100	21,300 »		
		— de garnison, à	7	»	6,300	44,100 »		
		— de bataillon de 1re classe, à	1	»	4,200	4,200 »		
		— adjoints, à	20	»	2,500	50,000 »		
	a.	Pharmacien principal, à	1	»	5,100	5,100 »		
		Pharmaciens de 1re classe, à	8	»	4,200	33,600 »		
		— de 2e classe, à	12	»	2,800	33,600 »		
		— de 3e classe, à	10	»	2,350	23,500 »		
		Inspecteur vétérinaire, à	1	1	5,100	5,100 »		
			65	3		242,700 »		
		A déduire ½ p. % pour médicaments. . .				1,213 50		
							241,486 50	
9		**Indemnité de fourrages.**						
	b.	5 chevaux × 305 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . . fr.				1,423 50		
		Augmentation résultant de l'année bissextile.				3 00		
							1,427 40	244,913 90 »
		Frais de bureau.						
	c.	Inspecteur général du service de santé.					2,000 »	
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.						
10	»	600,000 journées (*b*) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 93 centimes. . . . . fr.					558,000 »	562,650 » »
		5,000 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.					4,650 »	
		Service pharmaceutique.						
11	»	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses.					132,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.					939,563 90	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
244,913 90	244,910 »	3 90	»	a)
562,650 »	574,750 »	»	12,100 »	b)
132,000 »	120,000 »	12,000 »	»	
939,563 90	939,660 »	12,003 90	12,100 »	

a)

	COMPOSITION organique. SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
Inspecteur général	1	»
Médecins principaux	4	»
— de garnison	7	»
— de régiment	»	29
— de bataillon de 1re classe	1	29
— — de 2me —	»	38
— adjoints	20	»
Pharmacien principal	1	»
— de 1re classe	8	»
— de 2me —	12	»
— de 3me —	10	»
Inspecteur vétérinaire	1	»
Vétérinaires de 1re classe	»	10
— de 2me —	»	9
— de 3me —	»	9
	65	(*) 124
	189	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes.*)

b)

Infanterie	430,000 journées.
Cavalerie	70,000 »
Artillerie	84,000 »
Génie	14,000 »
Bataillons d'administration	2,000 »
Total	600,000 journées.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IV.					
		SOLDE DES TROUPES.					
		Traitement et solde de l'infanterie.					
		Traitement, solde et accessoires.					
		RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES.					
		Officiers de tous grades . . . . . fr.	1750	211	4,804,158 50		
		Sous-officiers et soldats	21788	»	6,196,504 58		
			23527	211			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté.			32,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers			19,200 »		
12	*a.*	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres			30,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs			288,000 »		
		Première mise de petit équipement des 2,000 hommes de la 2e partie du contingent, à 25 francs			50,000 »		
					11,419,953 08		
		A DÉDUIRE :					
		Pour 434,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes.			264,984 »		
		Pour vacances et petites permissions			7,462 88		
					272,446 88		
					11,147,506 20		
		A REPORTER. . . fr.			11,147,506 20		

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un état-major particulier;
2° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt;
3° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt;
4° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers;
5° d'un cadre de division de discipline, et
6° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :								CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.	TOTAL.			
États-majors actifs.																		
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	32	8,500 »	136,000 »
Majors	4	1	»	5	4	4	4	5	4	48	8	»	»	»	65	130	5,500 »	357,500 »
Capitaines-adjudants-majors de 1re, 2e et 3e classe	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	3,800 »	60,800 »
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,350 »	150,400 »
— — porte-drapeau	(a 1	»	»	»	1	1	»	»	1	12	»	»	»	»	15	»	1,950 »	25,350 »
— — officiers payeurs	2	1	»	2	2	2	2	2	2	24	4	»	»	»	32	»	2,350 »	75,200 »
Médecins de régiment { avec rang de major	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	8	»	6,300 »	50,400 »
Médecins de régiment { — de cap. de 1re cl.															8	»	5,100 »	40,800 »
— de bataillon de 1re classe	1	1	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	4,200 »	67,200 »
— — de 2e classe	1			1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	3,250 »	52,000 »
Bataillons actifs.																		
Capitaines de 1re, 2e et 3e classe	»	8 ou 6	1	32	24	24	24	32	24	288	48	»	»	»	392	»	3,400 »	1,332,800 »
Lieutenants	»	8 ou 6	1	32	24	24	24	32	24	288	48	»	»	»	392	»	2,100 »	823,200 »
Sous-lieutenants	»	8 ou 6	1	32	24	24	24	32	24	288	48	»	»	»	392	»	1,800 »	705,600 »
État-major des bataillons de réserve.																		
Majors	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,500 »	88,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants, officiers payeurs	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	2,350 »	37,600 »
Compagnies des bataillons de réserve.																		
Capitaines de 1re, 2e et 3e classe	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	3,400 »	217,600 »
Lieutenants	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,100 »	134,400 »
États-majors des dépôts.																		
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	6,500 »	104,000 »
Capitaines-quartiers-maîtres de 1re, 2e et 3e classe	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	3,800 »	60,800 »
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieutents	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,950 »	31,200 »
Capitaines administrateurs d'habillement de 1re, 2e et 3e classe	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	3,400 »	54,400 »
Médecins de bataillon de 2e classe	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	3,250 »	52,000 »
Compagnies de dépôt.																		
Capitaines de 1re, 2e et 3e classe	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	3,400 »	54,400 »
Lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	2,100 »	33,600 »
Sous-lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,800 »	28,800 »
Compagnies spéciales.																		
Major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	5,500 »	5,500 »
Médecin de bataillon de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	3,250 »	3,250 »
Sous-lieutenant officier payeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Capitaines de 1re, 2e ou 3e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	1	4	»	3,400 »	13,600 »
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	6	»	2,100 »	12,600 »
Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	2	8	»	1,800 »	14,400 »
TOTAUX	24	28 ou 22	5	154	111	111	110	150	106	1,272	210	8	7	6	1,739	211		4,825,600 »

1,744 officiers, SAVOIR :

Colonels	16	Loi de 1855.
Lieutenants-colonels	16	
Majors	82	
Officiers subalternes	1,479	
Comptables et médecins	146	
	1,739	

Supplément de traitement aux officiers du cadre de l'école des enfants de troupe :

Le commandant	fr. 600 »	2,700 »
1 capitaine	300 »	
5 lieutenants, à fr. 500	900 »	
5 sous-lieutenants, à 500	900 »	

TOTAL fr.	4,828,500 »
A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments	24,141 50
RESTE fr.	4,804,158 50

a) Le régiment des carabiniers et les régiments des chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité — D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	Composition d'un régiment — De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Soit pour : — Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.	NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
Petits états-majors actifs.															
Adjudants sous-officiers	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	64	23,360	2 90	67,744 »
Tambours-majors et sergents-clairons	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	2 05	11,972 »
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers)				»	1	»	»	»	1	»	»	1	365	2 15	784 75
— de 1re et 2e classe (Carabiniers	1	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	1,825	2 12	3,869 »
— — (Chass. et Inf. de ligne				»	»	1	1	»	»	12	2	14	5,050	2 10	7,665 »
Caporaux-tambours et clairons	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	64	23,360	1 20	28,032 »
Sergents armuriers	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	64	23,360	1 75	40,880 »
Musiciens d'état-major	14	»	»	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	»	130,504 »
Bataillons actifs.	28	5	»												
Carabiniers.															
Sergents-majors de 1re classe	»	3	1	12	»	»	»	12	»	»	»	12	4,380	2 12	9,285 60
— de 2e —	»	5		20	»	»	»	20	»	»	»	20	7,300	2 10	15,330 »
Sergents de 1re classe	»	11	a) 4	40	»	»	»	40	»	»	»	40	14,600	1 77	25,842 »
— de 2e —	»	21		80	»	»	»	80	»	»	»	80	29,200	1 75	51,100 »
Sergents-fourriers de 1re classe	»	3	1	12	»	»	»	12	»	»	»	12	4,380	1 77	7,752 60
— de 2e —	»	5		20	»	»	»	20	»	»	»	20	7,300	1 75	12,775 »
Caporaux de 1re classe	»	21	b) 8	74	»	»	»	74	»	»	»	74	27,010	1 02	27,550 20
— de 2e —	»	43		150	»	»	»	150	»	»	»	150	54,750	1 »	54,750 »
Clairons de 1re classe	»	5	2	20	»	»	»	20	»	»	»	20	7,300	» 87	6,351 »
— de 2e —	»	11		44	»	»	»	44	»	»	»	44	16,060	» 85	13,651 »
Soldats de 1re classe c)	»	104	39	312	»	»	»	312	»	»	»	312	113,880	» 81	92,242 80
— de 2e — c)	»	208		624	»	»	»	624	»	»	»	624	227,760	» 78	177,652 80
		440	55												
Grenadiers.															
Sergents-majors	»	6	1	»	24	»	»	»	24	»	»	24	8,760	2 15	18,854 »
Sergents	»	24	a) 4	»	90	»	»	»	90	»	»	90	32,850	1 80	59,130 »
Sergents-fourriers	»	6	1	»	24	»	»	»	24	»	»	24	8,760	1 80	15,768 »
Caporaux	»	48	b) 8	»	168	»	»	»	168	»	»	168	61,320	1 05	64,386 »
Tambours et clairons	»	12	2	»	48	»	»	»	48	»	»	48	17,520	» 90	15,768 »
Soldats c)	»	156	39	»	468	»	»	»	468	»	»	468	170,820	» 84	143,488 80
— avec solde de fusilier c)	»	78		»	234	»	»	»	234	»	»	234	85,410	» 78	66,619 80
		330	55												
Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.															
Sergents-majors de 1re classe	»	2	1	»	»	8	8	»	»	96	16	112	40,880	2 12	86,665 60
— de 2e —	»	4		»	»	16	16	»	»	192	32	224	81,760	2 10	171,696 »
Sergents de 1re classe	»	8	a) 4	»	»	30	30	»	»	360	60	420	153,300	1 77	271,541 »
— de 2e —	»	16		»	»	60	60	»	»	720	120	840	306,600	1 75	536,550 »
Sergents-fourriers de 1re classe	»	2	1	»	»	8	8	»	»	96	16	112	40,880	1 77	72,557 60
— de 2e —	»	4		»	»	16	16	»	»	192	32	224	81,760	1 75	143,080 »
Caporaux de 1re classe	»	16	b) 8	»	»	56	56	»	»	672	112	784	286,160	1 02	291,883 20
— de 2e —	»	32		»	»	112	112	»	»	1,344	224	1,568	572,320	1 »	572,320 »
Tambours et clairons de 1re classe	»	4	2	»	»	16	16	»	»	192	32	224	81,760	» 87	71,151 20
— — de 2e —	»	8		»	»	32	32	»	»	384	64	448	163,520	» 85	138,992 »
Soldats de 1re classe c)	»	78	39	»	»	234	234	»	»	2,808	468	3,276	1,193,740	» 81	968,549 40
— de 2e — c)	»	156		»	»	468	468	»	»	5,616	936	6,552	2,391,480	» 78	1,865,554 40
		330	55												
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 »
Sergents-armuriers	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 »
Compagnies des bataillons de réserve.															
Grenadiers.															
Sergents-majors	»	»	»	»	4	»	»	»	4	»	»	4	1,460	2 15	3,139 »
Sergents	»	»	»	»	8	»	»	»	8	»	»	8	2,920	1 80	5,256 »
Caporaux	»	»	»	»	8	»	»	»	8	»	»	8	2,920	1 05	3,066 »
Élèves-tambours	»	»	»	»	8	»	»	»	8	»	»	8	2,920	» 84	2,452 80
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.															
Sergents-majors de 1re classe	»	»	»	4	»	4	4	4	»	48	8	20	7,300	2 12	13,476 »
— de 2e —	»	»	»									40	14,600	2 10	30,660 »
Sergents de 1re classe	»	»	»	8	»	8	8	8	»	96	16	40	14,600	1 77	25,842 »
— de 2e —	»	»	»									80	29,200	1 75	51,100 »
Caporaux de 1re classe	»	»	»	8	»	8	8	8	»	96	16	40	14,600	1 02	14,892 »
— de 2e —	»	»	»									80	29,200	1 »	29,200 »
Élèves-clairons de 1re classe	»	»	»	8	»	8	8	8	»	96	16	40	14,600	» 81	11,826 »
— de 2e —	»	»	»									80	29,200	» 78	22,776 »
A REPORTER				1,466	1,114	1,114	1,114	1,466	1,114	15,368	2,228	18,176	6,634,240		6,592,362 55

a) Les compagnies des 4mes bataillons actifs, n'ont que trois sergents.
b) — — que quatre caporaux.
c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	*Observations.*
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.				
REPORT.	1,466	1,114	1,114	1,114	1,466	1,114	13,368	2,228	18,176	6,654,240	»	6,592,362 55	
Petits états-majors des dépôts.													
Caporaux-tambours et clairons	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 »	
Sergents armuriers	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 »	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	24	4	32	11,680	1 »	11,680 »	
Sergents gardes-magasins. Carabiniers, chasseurs et infanterie de ligne	1	»	1	1	1	»	12	2	15	5,475	1 75	9,581 25	
Sergents gardes-magasins. Grenadiers	»	1	»	»	»	1	»	»	1	365	1 80	657 »	
Compagnies de dépôt.													
Grenadiers.													
Sergents-majors	»	1	»	»	»	1	»	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	»	4	»	»	»	4	»	»	4	1,460	1 80	2,628 »	
Sergents-fourriers	»	1	»	»	»	1	»	»	1	365	1 80	657 »	
Caporaux	»	8	»	»	»	8	»	»	8	2,920	1 05	3,066 »	
Tambours	»	2	»	»	»	2	»	»	2	730	» 90	657 »	
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.													
Sergents-majors de 1re classe	1	»	1	1	1	»	12	2	5	1,825	2 12	3,869 »	
— de 2e —									10	3,650	2 10	7,665 »	
Sergents de 1re classe.	4	»	4	4	4	»	48	8	20	7,300	1 77	12,921 »	
— de 2e —									40	14,600	1 75	25,550 »	
Sergents-fourriers de 1re classe	1	»	1	1	1	»	12	2	5	1,825	1 77	3,250 25	
— de 2e —									10	3,650	1 75	6,387 50	
Caporaux de 1re classe.	8	»	8	8	8	»	96	16	40	14,600	1 02	14,892 »	
— de 2e —									80	29,200	1 »	29,200 »	
Tambours de 1re classe.	2	»	2	2	2	»	24	4	10	3,650	» 87	3,175 50	
— de 2e —									20	7,300	» 85	6,205 »	
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.													
Sergents-majors	»	»	»	»	»	»	»	»	2	730	2 10	1,533 »	
Sergents	»	»	»	»	»	»	»	»	16	5,840	1 75	10,220 »	
Sergents-fourriers	»	»	»	»	»	»	»	»	2	730	1 75	1,277 50	
Caporaux	»	»	»	»	»	»	»	»	32	11,680	1 »	11,680 »	
Tambours ou clairons	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1,460	» 85	1,241 »	
Sous-officiers sédentaires	»	»	»	»	»	»	»	»	50	18,250	1 75	31,937 50	
Fusiliers sédentaires.	»	»	»	»	»	»	»	»	120	43,800	» 78	34,164 »	
Division de discipline.													
Sergents-majors	»	»	»	»	»	»	»	»	2	730	2 15	1,569 50	
Sergents	»	»	»	»	»	»	»	»	16	5,840	1 80	10,512 »	
Sergents-fourriers	»	»	»	»	»	»	»	»	2	730	1 80	1,314 »	
Caporaux	»	»	»	»	»	»	»	»	20	7,300	1 05	7,665 »	
Tambours ou clairons	»	»	»	»	»	»	»	»	2	730	» 87	635 10	
École des enfants de troupe.													
Sergent-major	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	»	»	»	»	»	»	»	»	12	4,380	1 80	7,884 »	
Sergent-fourrier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	1 80	657 »	
Caporaux	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1,460	1 05	1,533 »	
Caporal-tambour.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	365	1 20	438 »	
Tambours ou clairons	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1,095	» 90	985 50	
Enfants de troupe	»	»	»	»	»	»	»	»	250	91,250	» 63	57,487 50	
									19,052				
Réserve et permissionnaires.													
Effectif annuel moyen des miliciens de la réserve à mettre en activité pendant 5 mois	»	»	»	»	»	»	»	»	1,150	419,750	» 78	327,405 »	
Effectif annuel moyen des 5 anciennes classes de milice à rappeler pendant 1 mois.	»	»	»	»	»	»	»	»	528	192,720	» 81	156,105 20	
									1,058	386,170	» 78	301,212 60	
									2,736				
Frais de voyage des miliciens de la réserve et de ceux des anciennes classes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50,000 »	
TOTAUX	1,487	1,135	1,135	1,135	1,487	1,135	13,620	2,270	21,788	7,952,620	»	7,770,655 95	
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 7,952,620 journées . . . . fr.												1,590,524 »	
RESTE.												6,180,111 95	
Augmentation résultant de l'année bissextile												16,482 63	
TOTAL.												6,196,594 58	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr.		11,147,506 20		
		Indemnité de fourrages.				
	b.	211 chevaux × 365 = 77,015 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. . . . . fr.	100,119 50			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	274 50			
				100,393 80		
		Moyens de transport.				
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche		150,000 »		
		Logement et nourriture.				
					11,682,000 »	»
12 (suite).		Miliciens à incorporer . . . . . 20,000 journées.				
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. . . . 20,000				
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000				
			44,000			
			64,000 journées à fr 1 25 c'.	80,000 »		
		Frais d'administration.				
		1 régiment des carabiniers, à . . . . . fr	14,000 »			
		Les 15 autres régiments, à 12,500 francs	187,500 »			
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs	800 »			
		1 division de discipline	1,000 »			
		1 école des enfants de troupe	800 »			
				204,100 »		
		A REPORTER. . . . . fr.			11,682,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
11,682,000 »	13,313,175 »	»	1,631,175 »	
11,682,000 »	13,313,175 »	»	1,631,175 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	Lettres des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				Report. . . . . fr.	11,082,000 »	»
		Traitement et solde de la cavalerie.				
		Effectif. Hommes.	Chevaux	**Traitement, solde et accessoires.**		
		545	617	Officiers de tous grades . . . . . fr. 1,354,017 88		
		5,072	4,401	Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,747,505 82		
		5,417	5,018	**Charge extraordinaire.**		
				Officiers mis à la suite par suppression d'emploi.		
		3	3	Majors, à . . . . . fr. 6,300 . . 18,900 »		
		7	7	Capitaines commandants, à . . . . . 5,100 . . 35,700 »		
		7	7	Lieutenants, à . . . . . 3,250 . . 22,750 »		
		7	7	Sous-lieutenants, à . . . . . 2,800 . . 10,000 »		
		24	24	86,950 »		
				A déduire ½ p. % pour médicaments. . . . 484 75		
13	*a.*			Reste (*a*. . . . fr. 90,465 25		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté. . . . . 11,500 »				
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. . . . . 8,500 »				
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. . . . . 6,000 »				
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs . . . . . 53,000 »				
				3,181,185 70		
		A déduire :				
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. . . . . 75,600 »				
		Pour vacances et petites permissions 32,748 53				
				108,348 53		
				3,072,835 17		
				A reporter. . . . fr. 3,072,835 17	11,082,000 »	»

CAVALERIE.

Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval et de quatre régiments de lanciers, chacun de 5 escadrons, d'un régiment de guides à 6 escadrons et d'une école de cavalerie de deux escadrons, comportant l'effectif ci-après :

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION d'un régiment de 5 escadrons.		COMPOSITION d'un régiment des Guides.		COMPOSITION de l'école de cavalerie.		TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux de cavalerie légère.	Chevaux de grosse cavalerie.		
États-majors de régiment.													
Colonels	»	»	1	3	1	3	»	»	7	18	3	9,500	66,500 »
Majors	»	»	2	4	3	6	1	2	16	24	8	6,300	100,800 »
Capitaines adjudants-majors	»	»	1	2	1	2	»	»	7	12	2	5,100	35,700 »
Lieutenants adjudants-majors	»	»	1	2	1	2	»	»	7	12	2	3,650	25,550 »
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	»	»	1	2	1	2	»	»	7	12	2	3,025	21,175 »
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	»	»	1	»	1	»	»	»	7	»	»	2,350	16,450 »
Médecins de régiment, avec rang de major	»	»	1	1	1	1	»	»	4	3	1	6,300	25,200 »
Médecins de régiment, — de capitaine de 1re classe	»	»							3	3	»	5,100	15,300 »
Id. de bataillon de 1re classe	»	»	1	1	1	1	»	»	7	6	1	4,200	29,400 »
Id. id. de 2e —	»	»	»	»	1	1	1	1	2	»	2	3,350	6,700 »
Vétérinaires de 1re classe, avec rang de capitaine	»	»	1	1	1	1	1	1	8	6	2	4,200	33,600 »
Id. de 2e —	»	»	1	1	1	1	»	»	7	6	1	2,800	19,600 »
Id. de 3e —	»	»	1	1	1	1	»	»	7	6	1	2,350	16,450 »
Escadrons.													
Capitaines commandants	1	2	5	10	6	12	2	4	38	60	16	5,100	193,800 »
Id. en 2d de 1re et de 2e classe	1	2	5	10	6	12	2	4	38	60	16	4,200	159,600 »
Lieutenants	2	4	10	20	12	24	4	8	76	120	32	3,250	247,000 »
Sous-lieutenants	2	4	10	20	12	24	4	8	76	120	32	2,800	212,800 »
Cadre des dépôts.													
Lieutenants-colonels	»	»	1	2	1	2	»	»	7	12	2	7,100	49,700 »
Capitaines instructeurs	»	»	1	2	1	2	»	»	7	12	2	5,100	35,700 »
Capitaines quartiers-maîtres	»	»	1	»	1	»	»	»	7	»	»	3,800	26,600 »
Capitaines administrateurs d'habillement	»	»	1	»	1	»	»	»	7	»	»	3,400	23,800 »
	6	12	46	82	54	97	15	28	545	492	125		1,361,425 »
										617			
A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments													6,807 12
Reste. . . . fr.													1,354,617 88

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION d'un régiment à 5 escadrons.		COMPOSITION du régiment des Guides.		COMPOSITION de l'école de cavalerie.		SOIT POUR : les 6 régiments de chasseurs ou lanciers.		SOIT POUR : le régiment des Guides et l'école de cavalerie.		TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux de cavalerie légère.	Chevaux de grosse cavalerie.			
Petits états-majors.																		
Adjudants sous-officiers	»	»	2	2	3	3	1	1	12	»	4	»	16	12	4	5,840	2 95	17,228 »
Maréchaux des logis chefs secrétaires	»	»	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	2,190	2 55	5,584 50
									»	»	1	»	1	»	»	365	2 57	938 05
Trompettes-majors	»	»	1	1	1	1	1	1	6	»	»	»	6	6	»	2,190	2 30	5,037 »
									»	»	2	»	2	»	2	730	2 32	1,693 60
Id. brigadiers	»	»	1	1	1	1	»	»	6	»	»	»	6	6	»	2,190	1 90	4,161 »
									»	»	1	»	1	»	1	365	1 92	700 80
Escadrons.																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	5	5	6	6	2	2	30	»	»	»	30	30	»	10,950	2 55	27,922 50
									»	»	8	»	8	»	8	2,920	2 57	7,504 40
Id. des logis	7	6	35	30	42	36	14	12	210	»	»	»	210	180	»	76,650	2 10	160,965 »
									»	»	56	»	56	»	48	20,440	2 12	43,332 80
Id. id. fourriers	1	1	5	5	6	6	2	2	30	»	»	»	30	30	»	10,950	2 10	22,995 »
									»	»	8	»	8	»	8	2,920	2 12	6,190 40
Brigadiers	12	12	60	60	72	72	24	24	360	»	»	»	360	360	»	131,400	1 22	160,308 »
									»	»	96	»	96	»	96	35,040	1 24	43,449 60
Trompettes	3	3	15	15	18	18	6	6	90	»	»	»	90	90	»	32,850	1 70	55,845 »
									»	»	24	»	24	»	24	8,760	1 72	15,067 20
Maréchaux ferrants	2	2	10	10	12	12	4	4	60	»	»	»	60	60	»	21,900	1 05	22,557 »
									»	»	16	»	16	»	16	5,840	1 05	6,132 »
Cavaliers de 1re classe	24	24	120	120	144	144	48	48	720	»	»	»	720	720	»	262,800	1 05	270,684 »
									»	»	192	»	192	»	192	70,080	1 05	73,584 »
Id. de 2e —	81	66	405	330	486	396	162	132	2,430	»	»	»	2,430	1,980	»	886,950	1 »	886,950 »
									»	»	648	»	648	»	528	236,520	1 02	241,250 40
Cadre des dépôts.																		
Maréchaux des logis chefs	»	»	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	2,190	2 55	5,584 50
									»	»	1	»	1	»	»	365	2 57	938 05
Id. id. fourriers	»	»	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	2,190	2 10	4,599 »
									»	»	1	»	1	»	»	365	2 12	773 80
Maréchaux des logis gardes-magasins	»	»	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	2,190	2 10	4,599 »
									»	»	1	»	1	»	»	365	2 12	773 80
Maréchaux des logis armuriers	»	»	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	2,190	2 10	4,599 »
									»	»	1	»	1	»	»	365	2 12	773 80
Maréchaux ferrants	»	»	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	6	»	»	2,190	1 05	2,255 70
									»	»	1	»	1	»	»	365	1 05	383 25
Maîtres tailleurs, selliers et bottiers	»	»	3	»	3	»	»	»	18	»	»	»	18	»	»	6,570	1 »	6,570 »
									»	»	3	»	3	»	»	1,095	1 02	1,116 90
	151	115	668	579	800	695	264	232	4,008	»	1,064	»	5,072	3,474	927	1,851,280		2,113,047 05
Chevaux d'officiers														492	125			
														3,966	1,052			
														5,018				
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 1,851,280 journées																		370,256 »
Reste																		1,742,791 05
Augmentation résultant de l'année bissextile																		4,774 77
Total																		1,747,565 82

[Pages 50-51.]

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
11,682,000 »	13,313,175 »	»	1,631,175 »	a) Cette somme figure aux charges extraordinaires a la page suivante
11,682,000 »	13,313,175 »	»	1,631,175 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr		3,072,855 17	11,682,000 »	»
		Harnachement, etc.				
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 4,401 chevaux de troupe, soit pour 1,606,365 journées, à 9 centimes. . . . . fr.	144,372 85			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	396 09			
				141,068 04		
		Casernement des chevaux.				
	c.	4,401 chevaux × 365 = 1,606,365 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes . . . . . fr.	64,254 60			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	176 04			
				64,430 64		
		Moyens de transport.			5,359,534 75	96,465 25
13 (suite).	*d.*	Moyens de transport aux troupes en marche.		6,000 »		
		Logement et nourriture.				
	e.	Miliciens à incorporer . . . . . 5,040 journées.				
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000				
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000				
			22,000			
		25,040 journées, à fr 1 25 c.		31,300 »		
		Frais d'administration.				
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 5,200 . . . . . fr.	31,200 »			
		Un régiment à 6 escadrons actifs et une école de cavalerie à 2 escadrons actifs	8,800 »			
				40,000 »		
		A REPORTER . . . fr.			15,041,534 75	96,465 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
11,682,000 »	13,513,175 »	»	1,831,175 »	
3,456,000 »	3,818,590 »	»	362,590 »	
15,138,000 »	17,131,765 »	»	1,993,765 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N.os DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. HOMMES.	EFFECTIF. CHEVAUX			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT . . . . fr.					15,041,534 75	96,465 25
		Traitement et solde de l'artillerie.						
		Traitement, solde et accessoires.						
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.						
		Officiers.						
		Colonels, à	5	10	9,500 fr.	47,500 »		
		Lieutenants-colonels, à	5	5	7,100	35,500 »		
		Majors, à	5	5	6,300	31,500 »		
		Capitaines commandants, à	10	10	4,600	46,000 »		
		— en second de 2e classe, à . . .	18	18	3,500	63,000 »		
		Commandants d'artillerie de 1re et de 2e cl., à.	5	»	4,000	20,000 »		
		Garde d'artillerie principal, à	1	»	4,000	4,000 »		
		Gardes d'artillerie de 1re classe, à . . .	6	»	3,700	22,200 »		
		— de 2e — , à . . .	8	»	2,750	22,000 »		
		— de 3e — , à . . .	6	»	2,000	12,000 »		
			69	48		304,500 »		
		A DÉDUIRE ½ p. °/o pour médicaments . . .				1,521 50		
		RESTE . . . . fr.				302,778 50		
		Sous-officiers et employés.						
		Conducteurs de 1re classe, à .	11	»	1,230 fr.	13,530 »		
		— de 2e — , à .	11	»	1,060	11,660 »		
		— de 3e — , à .	12	»	950	11,400 »		
		Maîtres artificiers, à . . .	3	»	1,230	3,690 »		
		Contrôleurs de 1re classe, à .	3	»	2,750	8,250 »		
		— de 2e — , à .	4	»	2,090	8,360 »		
		Réviseurs de 1re classe, à .	3	»	1,740	5,220 »		
14	a.	— de 2e — , à .	1	»	1,510	1,510 »		
			48	»		63,620 »		
		Régiments et compagnies spéciales.						
		Officiers de tous grades	363	314		1,357,329 25		
		Sous-officiers, brigadiers et soldats	6,280	1,528		2,005,004 54		
			6,643	1,842				
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté				10,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers				1,500 »		
		— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres . . .				4,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,350 miliciens et 170 volontaires à incorporer, soit { 360 hommes à cheval, à 50 fr. . 18,000 » / 1,160 — à pied, à 36 » . 41,760 » }				59,760 »		
						3,801,992 20		
		A DÉDUIRE :						
		Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes			44,530 »			
		Pour vacances et petites permissions			25,502 95			
		Pour incomplets			135,000 »			
						205,032 95		
						3,596,959 36		
		A REPORTER . . . . fr.				3,596,959 36	15,041,534 75	96,465 25

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;
2° De 2 régiments d'artillerie de campagne composés : l'un de 4 batteries à cheval, de 5 batteries montées, d'une batterie de réserve et d'un cadre de dépôt; l'autre de 10 batteries montées, d'une batterie de réserve et d'un cadre de dépôt;
3° De 3 régiments d'artillerie de siége, composés chacun de 16 batteries, d'une batterie de réserve et d'un cadre de dépôt;
4° De 2 compagnies du train d'artillerie;
5° De 1 — de pontonniers;
6° De 1 — d'ouvriers d'artillerie;
7° De 1 — — armuriers;
8° De 1 — d'artificiers.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1er régiment.		2e régiment.		3e, 4e et 5e régiments. (Chacun.)		Compagnies spéciales.			Totaux.			Traitement annuel.	Montant.	Observations.
									Hommes.	Chevaux.		Hommes.	Chevaux.				
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux, batter. à cheval ou montées.	Hommes.	Chevaux, batt. montées.	Hommes.	Chevaux.		Train.	Pontonniers.		Batteries à cheval, montées et train.	Batteries de siége et pontonniers.			
États-majors des régiments.																	
Colonels	»	»	1	3	1	3	1	2	»	»	»	5	6	6	9,500 »	47,500 »	
Majors	»	»	5	10	5	10	4	8	»	»	»	22	20	24	6,300 »	138,600 »	
Capitaines commandants-adjudants-majors	»	»	1	2	1	2	1	1	»	»	»	5	4	3	5,100 »	25,500 »	
Lieutenants adjudants-majors	»	»	1	2	1	2	1	»	»	»	»	5	4	»	3,650 »	18,250 »	
— et sous-lieuten. officiers-payeurs	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	5	»	»	2,350 »	11,750 »	
Médecins de régt { avec rang de major	»	»	1	1	1	1	1	»	»	»	»	2	2	»	6,300 »	12,600 »	
— { de cap. de 1re cl.												3	»	»	5,100 »	15,300 »	
— de batn { de 1re classe	»	»	1	1	1	1	2	»	»	»	»	5	2	»	4,200 »	21,000 »	
— { de 2e —												3	»	»	3,250 »	9,750 »	
Vétérinaires de 1re cl., avec rang de capitaine	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	2	2	»	4,200 »	8,400 »	
— de 2e classe	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	2	2	»	2,800 »	5,600 »	
— de 3e —	»	»	1	1	1	1	»	»	»	»	»	2	2	»	2,350 »	4,700 »	
Cadre des dépôts.																	
Lieutenants-colonels	»	»	1	2	1	2	1	1	»	»	»	5	4	3	7,100 »	35,500 »	
Capitaines commandants-instructeurs	»	»	1	2	1	2	»	»	»	»	»	2	4	»	5,100 »	10,200 »	
Capitaines quartiers-maîtres	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	5	»	»	3,800 »	19,000 »	
— administ. d'habillemt de 1e, 2e et 3e cl.	»	»	1	»	1	»	1	»	»	»	»	5	»	»	3,400 »	17,000 »	
Batteries à cheval.																	
Capitaines commandants	1	2	4	8	»	»	»	»	»	»	»	4	8	»	5,100 »	20,400 »	
— en 2d de 1re et de 2e classe	1	1	4	4	»	»	»	»	»	»	»	4	4	»	4,200 »	16,800 »	
Lieutenants	a) 1	2	6	12	»	»	»	»	»	»	»	6	12	»	3,250 »	19,500 »	
Sous-lieutenants	b) 2	4	6	12	»	»	»	»	»	»	»	6	12	»	2,800 »	16,800 »	
	5	9															
Batteries montées.																	
Capitaines commandants	1	2	6	12	10	20	»	»	»	»	»	16	32	»	5,100 »	81,600 »	
— en 2d de 1re et 2e classe	1	1	6	6	10	10	»	»	»	»	»	16	16	»	4,200 »	67,200 »	
Lieutenants	a) 1	2	9	18	15	30	»	»	»	»	»	24	48	»	3,250 »	78,000 »	
Sous-lieutenants	b) 2	4	9	18	15	30	»	»	»	»	»	24	48	»	2,800 »	67,200 »	
	5	9															
Batteries de siége et batteries de réserve.																	
Capitaines commandants	1	»	1	»	1	»	17	10	»	»	»	55	»	30	4,600 »	245,800 »	
Lieutenants	1	»	1	»	1	»	17		»	»	»	55	»		2,750 »	145,750 »	
Sous-lieutenants	1	»	1	»	1	»	17		»	»	»	55	»		2,550 »	124,550 »	
	3																
Train.																	
Pour deux compagnies. { Capitaines commandants	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	1	2	»	5,100 »	5,100 »	
{ — en 2d de 1re ou de 2e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	1	2	»	4,200 »	4,200 »	
{ Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	3	3	»	3,250 »	9,750 »	
{ Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	3	3	»	3	3	»	2,800 »	8,400 »	
Pontonniers.																	
Capitaine commandant	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	1	4,600 »	4,600 »	
— en 2d de 1re ou 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	1	3,500 »	3,500 »	
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»	2	2,750 »	5,500 »	
Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	2	»	2	2,350 »	4,700 »	
1° Ouvriers d'artillerie, 2° ouvriers armuriers et 3° artificiers.																	
Pour chaque compagnie. { Capitaine commandant	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	4,600 »	13,800 »	
{ Lieutenant	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	2,750 »	8,250 »	
{ Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	6	»	»	2,350 »	14,100 »	
			71	116	71	116	65	22	18	10	6	363	242	72		1,564,150 »	
													314				
A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments																6,820 75	
RESTE . . . . . fr.																1,557,329 25	

a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
b) 2 — — — 1 — —

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie. Hommes.	COMPOSITION d'une batterie. Chevaux.	1er régiment. Hommes.	1er régiment. Chevaux de selle.	1er régiment. Chevaux de trait.	2me régiment. Hommes.	2me régiment. Chevaux de selle.	2me régiment. Chevaux de trait.	3e, 4e et 5e régiments. (Chacun.) Hommes.	Totaux. Hommes.	Totaux. Chevaux de selle.	Totaux. Chevaux de trait.	NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	*Observations.*
Petits états-majors des régiments.																
Adjudants sous-officiers	»	»	2	2	»	2	2	»	2	10	4	»	3,650	2 95	10,767 50	
Maréchaux des logis chefs artificiers	»	»	1	»	»	1	»	»	1	1	»	»	365	2 55	930 75	
Trompettes-majors	»	»	1	1	»	1	1	»	1	4	»	»	1,460	2 44	3,562 40	
— brigadiers	»	»	1	1	»	1	1	»	1	5	2	»	1,825	2 25	4,106 25	
Maréchaux des logis chefs secrétaires	»	»	1	»	»	1	»	»	1	5	2	»	1,825	1 90	3,467 50	
Ouvriers selliers avec rang de soldat	»	»	1	»	»	1	»	»	1	5	»	»	1,825	2 25	4,106 25	
			2	»	»	2	»	»	»	2	»	»	730	1 10	803 »	
										2	»	»	730	1 04	759 20	
Cadre de dépôt.																
Maréchaux des logis gardes-magasins	»	»	1	»	»	1	»	»	1	5	»	»	1,825	1 90	3,467 50	
— — armuriers	»	»	1	»	»	1	»	»	1	5	»	»	1,825	1 90	3,467 50	
Maîtres tailleurs et bottiers	»	»	2	»	»	2	»	»	2	10	»	»	3,650	» 95	3,467 50	
Maîtres selliers	»	»	1	»	»	1	»	»	»	2	»	»	730	» 95	693 50	
4 batteries à cheval.																
Maréchaux des logis chefs et adjudants de batterie	2	2	8	8	»	»	»	»	»	8	8	»	2,920	2 55	7,446 »	
Maréchaux des logis	6	6	24	24	»	»	»	»	»	24	24	»	8,760	2 10	18,396 »	
— — fourriers	1	1	4	4	»	»	»	»	»	4	4	»	1,460	2 10	3,066 »	
Brigadiers	6	6	24	24	»	»	»	»	»	24	24	»	8,760	1 22	10,687 20	
— artificiers	3	3	12	12	»	»	»	»	»	12	12	»	4,380	1 10	4,818 »	
Trompettes	2	2	8	8	»	»	»	»	»	8	8	»	2,920	1 70	4,964 »	
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers	4	»	16	»	»	»	»	»	»	16	»	»	5,840	1 10	6,424 »	
Maréchaux ferrants	2	»	8	»	»	»	»	»	»	8	»	»	2,920	1 »	2,920 »	
Canonniers de 1re classe	12	42 S.	48	168	160	»	»	»	»	48	168	160	17,520	1 05	18,396 »	
— de 2e classe	68	40 T.	272			»	»	»	»	272			99,280	1 »	99,280 »	
	106	62 S. 40 T.														
16 batteries montées.																
Maréchaux des logis chefs et adjudants de batterie	2		12			20				32			11,680	2 55	29,784 »	
Maréchaux des logis	7		42			70				112			40,880	2 10	85,848 »	
— — fourriers	1		6			10				16			5,840	2 10	12,264 »	
Brigadiers à cheval	2	15 S.	12	78	»	20	130	»	»	32	208	»	11,680	1 22	14,249 60	
— à pied	4		24			40				64			23,360	1 15	26,864 »	
— artificiers	2		12			20				32			11,680	1 04	12,147 20	
Trompettes	2		12			20				32			11,680	1 70	19,856 »	
Selliers, forgerons et charpentiers	3	»	18	»	»	30	»	»	»	48	»	»	17,520	1 04	18,220 80	
Maréchaux ferrants	1	»	6	»	»	10	»	»	»	16	»	»	5,840	» 95	5,548 »	
Canonniers de 1re classe	8	»	48	»	»	80	»	»	»	128	»	»	46,720	» 95	44,584 »	
— de 2e classe	32	»	192	»	»	320	»	»	»	512	»	»	186,880	» 85	155,110 40	
Conducteurs	34	52 T.	204	»	312	340	»	520	»	544	»	832	198,560	1 »	198,560 »	
	98	15 S. 52 T.														
48 batteries de siége.																
Maréchaux des logis chefs	1	»	»	»	»	»	»	»	16	48	»	»	17,520	2 25	39,420 »	
Maréchaux des logis	6	»	»	»	»	»	»	»	96	288	»	»	105,120	1 90	199,728 »	
— — fourriers	1	»	»	»	»	»	»	»	16	48	»	»	17,520	1 90	33,288 »	
Brigadiers	6	»	»	»	»	»	»	»	96	288	»	»	105,120	1 15	120,888 »	
— artificiers	2	»	»	»	»	»	»	»	32	96	»	»	35,040	1 04	36,441 60	
Trompettes	2	»	»	»	»	»	»	»	32	96	»	»	35,040	1 56	54,662 40	
Charrons, forgerons et charpentiers	3	»	»	»	»	»	»	»	48	144	»	»	52,560	1 04	54,662 40	
Canonniers de 1re classe	8	»	»	»	»	»	»	»	128	384	»	»	140,160	» 95	133,152 »	
— de 2e classe	44	»	»	»	»	»	»	»	704	2,112	»	»	770,880	» 85	659,850 40	
	75	»														
TOTAUX A REPORTER			1,025	330	472	993	134	520	1,178	5,552	464	992	2,026,480		2,150,904 85	

GRADES.	1er régiment. Hommes.	1er régiment. Chevaux. de selle.	1er régiment. Chevaux. de trait.	2me régiment. Hommes.	2me régiment. Chevaux. de selle.	2me régiment. Chevaux. de trait.	3e, 4e et 5e régiments (Chacun). Hommes.	COMPAGNIES SPÉCIALES. Hommes.	Chevaux. Batteries à cheval, montées et train. De selle.	Chevaux. Batteries à cheval, montées et train. De trait.	Batteries de siége et pontonn.	NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.
Report.	1,025	330	472	993	154	520	1,178	5,552	464	992	»	2,026,480		2,150,904 85	
5. Cadres des batteries de réserve.															
Maréchaux des logis chefs	1	»	»	1	»	»	1	5	»	»	»	1,825	2 25	4,106 25	
Maréchaux des logis	6	»	»	6	»	»	6	30	»	»	»	10,950	1 90	20,805 »	
— — fourriers	1	»	»	1	»	»	1	5	»	»	»	1,825	1 90	3,467 50	
Brigadiers	6	»	»	6	»	»	6	30	»	»	»	10,950	1 15	12,592 50	
Charrons, forgerons et charpentiers	3	»	»	3	»	»	3	15	»	»	»	5,475	1 04	5,694 »	
Élèves-trompettes	2	»	»	2	»	»	2	10	»	»	»	3,650	» 85	3,029 50	
	19			19			19	95							
2 compagnies du train.															
Maréchaux des logis chefs	»	»	»	»	»	»	»	2				730	2 33	1,846 90	
Maréchaux des logis	»	»	»	»	»	»	»	16				5,840	2 08	12,147 20	
— — fourriers	»	»	»	»	»	»	»	2	12	»	»	730	2 08	1,518 40	
Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	16				5,840	1 22	7,124 80	
Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	4				1,460	1 68	2,452 80	
Conducteurs.	»	»	»	»	»	»	»	90	»	60	»	32,850	1 »	32,850 »	
								130							
Compagnie de pontonniers.															
Maréchal des logis chef	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 45	894 25	
— — conducteur	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 45	894 25	
Maréchaux des logis	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	3,650	2 08	7,592 »	
— — fourrier	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 08	759 20	
Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	3,650	1 32	4,818 »	
Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	730	1 56	1,138 80	
Maîtres-ouvriers	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	7,300	1 22	8,906 »	
Pontonniers de 1re classe.	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	7,300	1 05	7,665 »	
— de 2e —	»	»	»	»	»	»	»	72	»	»	»	26,280	» 95	24,966 »	
								137							
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.															
Maréchal des logis chef	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 75	1,003 75	
Maréchaux des logis	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	4,380	2 50	10,074 »	
— — fourrier	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 50	839 50	
Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	3,650	1 25	4,562 50	
Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	730	1 56	1,138 80	
Canonniers de 1re classe	»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»	13,140	1 15	15,111 »	
— de 2e —	»	»	»	»	»	»	»	48	»	»	»	17,520	» 95	16,644 »	
— de 3e —	»	»	»	»	»	»	»	24	»	»	»	8,760	» 83	7,270 80	
								134							
Compagnie d'ouvriers armuriers.															
Maréchal des logis chef	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 25	821 25	
Maréchaux des logis	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	2,920	1 90	5,548 »	
— — fourrier	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	1 90	693 50	
Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	3,650	1 15	4,197 50	
Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	730	1 56	1,138 80	
Canonniers-armuriers de 1re classe	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	4,380	» 95	4,161 »	
— — de 2e classe	»	»	»	»	»	»	»	96	»	»	»	35,040	» 83	29,083 20	
								130							
Compagnie d'artificiers.															
Maréchal des logis chef	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	2 25	821 25	
Maréchaux des logis	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	2,920	1 90	5,548 »	
— — fourrier	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	365	1 90	693 50	
Brigadiers	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	3,650	1 15	4,197 50	
Trompettes	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	730	1 56	1,138 80	
Artificiers de 1re classe	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	7,300	» 95	6,935 »	
— de 2e —	»	»	»	»	»	»	»	60	»	»	»	21,900	» 83	18,177 »	
								102							
	1,044	330	472	1,012	154	520	1,197	6,280	476	1,052	»	2,292,200	. . . .	2,455,971 85	
		802			654				1,528		»				
Chevaux d'officiers.									242		72				
									1,770		72				
									1,842						
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 2,292,200 journées.														458,440 »	
Reste.														1,997,531 85	
Augmentation résultant de l'année bissextile														5,472 69	
Total. . . . . fr.														2,003,004 54	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
15,138,000 »	17,131,765 »	»	1,993,765 »	
15,138,000 »	17,131,765 »	»	1,993,765 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT . . . . fr.		5,596,959 36	15,041,534 75	96,465 25
		Indemnité de fourrages.				
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 48 chevaux × 365 = 17,520 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . . fr.	22,776 »			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	62 40			
				22,838 40		
		Harnachement.				
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,528 chevaux de troupe, soit pour 557,720 journées, à 9 centimes . . . . . fr.	50,194 80			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	137 52			
				50,332 32		
		Casernement des chevaux.				
	d.	1,528 chevaux × 365 = 557,720 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes . . . . . fr.	22,308 80			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	61 12			
				22,369 92		
		Moyens de transport.				
14 (suite).	*e.*	Moyens de transport aux troupes en marche		15,000 »	3,787,000 »	»
		Logement et nourriture.				
	f.	Miliciens à incorporer	3,700 journées.			
		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000				
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 3,000				
		— — à Brasschaet (id.). 20,100				
			26,100			
			29,800 journées, à fr. 1 25 c.	37,250 »		
		Frais de bureau et d'administration.				
	g.	Inspecteur général. . . . . fr.	2,500 »			
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs	2,400 »			
		Inspecteur des armes de guerre.	500 »			
		Directeur de la fonderie de canons	500 »			
		Cinq régiments, à 7,000 francs	35,000 »			
		Six compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers et artificiers), à 225 francs	1,350 »			
				42,250 »		
		A REPORTER. . . . . fr.			18,828,534 75	96,465 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
15,158,000 »	17,131,765 »	»	1,993,765 »	
3,787,000 »	3,217,606 25	569,393 75	»	
18,925,000 »	20,349,371 25	569,393 75	1,993,765 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N.os DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. HOMMES.	EFFECTIF. CHEVAUX.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT.					18,828,534 75	96,465 25
		Traitement et solde du génie.						
		Traitement, solde et accessoires.						
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.						
		Officiers.						
		Colonels, à . . . . . 9,500 . . fr.	3	0		28,500 »		
		Lieutenants-colonels, à . . . . . 7,100 . . .	0	0		42,600 »		
		Majors, à . . . . . 6,300 . . .	7	7		44,100 »		
		Capitaines en 1er, à . . . . . 4,600 . . .	18	8		82,800 »		
		— en second de 1re et 2e classe, à . 3,700 . . .	8			29,600 »		
		Lieutenants, à . . . . . 2,750 . . .	15			41,250 »		
			57	27		268,850 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.				1,344 25		
						267,505 75		
		Gardes.						
		Gardes principaux, à 2,000. . . . . fr. 13,000 »	5	»				
		— de 1re classe, à 2,200. . . . . 22,000 »	10	»				
		— de 2e — , à 1,800. . . . . 27,000 »	15	»				
		— de 3e — , à 1,400. . . . . 21,000 »	15	»				
		Éclusiers, à. . . . 000. . . . . 4,500 »	5	»				
			50	»		87,500 »		
15	a.	*Régiment.*						
		Officiers de tous grades.	58	8		212,333 »		
		Sous-officiers et soldats.	793	»		243,448 56		
			851	8				
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté				1,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.				800 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.				2,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et à 40 volontaires à incorporer, à 36 francs.				8,640 »		
						823,227 31		
		A DÉDUIRE :						
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. . . . . 9,240 »						
		Pour vacances et petites permissions 4,415 31						
						13,655 31		
		RESTE.				809,572 »		
		A REPORTER. . . . . fr.				809,572 »	18,828,534 75	96,465 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.
18,925,000 »	20,340,371 25	569,393 75	1,093,765 »
18,925,000 »	20,340,371 25	569,393 75	1,093,765 »

Cette arme se compose : 1° d'un état-major particulier; 2° d'un régiment de dix compagnies et d'un cadre de dépôt; 3° de deux compagnies spéciales (cadre d'officiers).

Officiers.

GRADES.	EFFECTIF par compag.	EFFECTIF du régiment. Hommes.	EFFECTIF du régiment. Chevaux.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
État-major du régiment.					
Colonel	»	1	2	9,500 »	9,500 »
Majors	»	2	4	6,300 »	12,600 »
Capitaine en 1er adjudant-major	»	1	1	4,600 »	4,600 »
Lieutenants adjudants-majors	»	2	»	3,150 »	6,300 »
Sous-lieutenant officier payeur	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Médecin de régiment avec rang de major	»	1	»	6,300 »	6,300 »
— de bataillon de 1re classe	»	1	»	4,200 »	4,200 »
		9	7		
État-major du dépôt.					
Lieutenant-colonel	»	1	1	7,100 »	7,100 »
Capitaine quartier-maître	»	1	»	3,800 »	3,800 »
Capitaine administrateur d'habillement	»	1	»	3,400 »	3,400 »
		3	1		
Compagnies actives.					
Capitaines en 1er	1	10	»	4,600 »	46,000 »
— en second de 1re ou de 2e cl.	1	10	»	3,700 »	37,000 »
Lieutenants	1	10	»	2,750 »	27,500 »
Sous-lieutenants	1	10	»	2,350 »	23,500 »
	4	40	»		
Compagnies spéciales.					
Capitaines en 1er	1	2	»	4,600 »	9,200 »
Lieutenant	1	2	»	2,750 »	5,500 »
Sous-lieutenant	1	2	»	2,350 »	4,700 »
	3	6	»		
TOTAUX		58	8		213,400 »
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments					1,067 »
RESTE. . . . fr.					212,333 »

Troupes.

GRADES.	EFFECTIF par compag.	EFFECTIF du régiment.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.
Petit état-major.					
Adjudants sous-officiers	»	2	730	2 95	2,153 50
Tambour-major	»	1	365	2 30	839 50
Caporal-tambour	»	1	365	1 35	492 75
Sergent-major secrétaire	»	1	365	2 25	821 25
Compagnies.					
Sergents-majors	1	10	3,650	2 25	8,212 50
Sergents	6	60	21,900	2 05	44,895 »
— fourriers	1	10	3,650	2 05	7,482 50
Caporaux	8	80	29,200	1 15	33,580 »
Tambours	2	20	7,300	» 92	6,716 »
Sapeurs mineurs de 1re classe	21	210	76,650	» 95	72,817 50
— de 2e classe	30	390	142,350	» 83	118,150 50
Cadre du dépôt.					
Sergent-major	»	1	365	2 25	821 25
Sergent-fourrier	»	1	365	2 05	748 25
Sergent garde-magasin	»	1	365	2 05	748 25
Sergent armurier	»	1	365	2 05	748 25
Maîtres tailleur et cordonnier	»	2	730	1 15	839 50
Elèves-tambours	»	2	730	» 83	605 90
TOTAUX. . .	78	793	289,445		300,672 40
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 289,445 journées					57,889 »
RESTE.					242,783 40
Augmentation résultant de l'année bissextile					665 16
TOTAL. . . . fr.					243,448 56

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LETTRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	809,572 »		18,828,534 75	96,465 25
		Indemnité de fourrages.				
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 35 chevaux × 365 = 12,775 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.	16,607 50			
		Augmentation résultant de l'année bissextile	45 50			
				16,653 »		
		Moyens de transport.				
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche		2,000 »		
		Logement et nourriture.			842,000 »	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer	500 journées.			
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année	1,600			
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour).	1,000			
			2,600 —			
			3,100 journées, à fr. 1 25 c.	3,875 »		
		Frais de bureau et d'administration.				
		Inspecteur général	2,500 »			
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs	2,400 »			
		Le régiment	5,000 »			
				9,000 »		
		A REPORTER. . . . . fr.			19,670,534 75	96,465 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION	DIFFÉRENCES. DIMINUTION	*OBSERVATIONS.*
18,925,000 »	20,349,371 25	569,393 75	1,993,765 »	
842,000 »	873,410 »	»	31,410 »	
19,767,000 »	21,222,781 25	569,393 75	2,025,175 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.	19,670,534 75	96,465 25
		Traitement et solde des compagnies d'administration.		
		EFFECTIF. — Traitement, solde et accessoires.		
		40 Officiers de tous grades . . . . . fr. 77,192 10		
		12 Commis aux écritures. . . . . 13,800 »		
		380 Sous-officiers et soldats 170,409 60		
	a.	432 261,401 70		
		A DÉDUIRE :		
16		Pour 600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c. . . . 660 »		
		Pour vacances et petites permissions 6,941 70		
		7,601 70		
		RESTE. . . . fr. 253,800 »	280,200 »	»
	b.	33 Sœurs hospitalières, à 800 francs. . . . . 26,400 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.	19,950,734 75	96,465 25

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS. Officiers.	ÉTATS-MAJORS. Sous-officiers et employés.	ÉTATS-MAJORS. TOTAL.	TROUPES. Officiers.	TROUPES. Sous-officiers et soldats.	TROUPES. TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,759	21,788	23,527
» 13. — Cavalerie	»	»	»	345	5,072	5,417
» 14. — Artillerie	69	48	117	565	6,280	6,645
» 15. — Génie	57	50	107	58	793	851
» 16. — Compagnies d'administrat°.	»	»	»	40	392	432
	126	98	224	2,545	34,325	36,870

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
19,767,000 »	21,222,781 25	569,593 75	2,025,175 »	
280,200 »	285,200 »	»	5,000 »	
20,047,200 »	21,507,081 25	569,593 75	2,030,175 »	

GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS. Etat-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	Boucheries.	TOTAL.	Traitement annuel.	MONTANT.
Officiers.								
Directeurs d'hôpital de 1re classe.	»	6	»	»	»	6	2,750	16,500 »
Id. id. de 2e id. .	»	6	»	»	»	6	2,000	12,000 »
Sous-directeurs id. de 1re id. .	»	6	»	»	»	6	1,670	10,020 »
Id. id. de 2e id. .	»	6	»	»	»	6	1,450	8,700 »
Directeurs de boulangerie de 1re id. .	»	»	5	»	»	5	2,200	11,000 »
Id. id. de 2e id. .	»	»	11	»	»	11	1,760	19,360 »
Totaux. . . .	»	24	16	»	»	40		77,580 »
A déduire 1/2 p. % pour médicaments . .								387 90
Reste. . . fr.								77,192 10
Commis aux écritures.								
Commis aux écritures de 1re classe .	»	6	»	»	»	6	1,200	7,200 »
Idem de 2e id.. .	»	6	»	»	»	6	1,100	6,600 »
	»	12	»	»	»	12		
Total. . . fr.								13,800 »

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES. Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	Boucheries.	TOTAL.	Nombre des journées.	Solde journalière.	MONTANT.
Sous-officiers et soldats.								
Service des hôpitaux.								
Magasiniers et dépensiers de 1re classe.	10	»	»	»	10	3,650	1 60	5,840 »
Id. id. de 2e id. .	10	»	»	»	10	3,650	1 40	5,110 »
Infirmiers-majors de 1re id. .	12	»	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »
Id. de 2e id. .	12	»	»	»	12	4,380	1 40	6,132 »
Portiers de 1re id. .	6	»	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50
Id. de 2e id. .	6	»	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50
Cuisiniers de 1re id. .	8	»	»	»	8	2,920	1 45	4,234 »
Id. de 2e id. .	8	»	»	»	8	2,920	1 25	3,650 »
Tisanniers de 1re id. .	6	»	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50
Id. de 2e id. .	6	»	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50
Infirmiers de 1re id. .	80	»	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »
Id. de 2e id. .	80	»	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »
Service des boulangeries.						89,060		
Sergents surveillants	»	20	»	»	20	7,300	2 10	15,330 »
Brigadiers	»	24	»	»	24	8,760	1 80	15,768 »
Ouvriers	»	92	»	»	92	33,580	1 30	43,654 »
	244	136	»	»	380	49,640		179,872 »
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 49,640 journées								9,928 »
Reste. . . . fr.								169,944 »
Augmentation résultant de l'année bissextile.								465 60
Total. . . . fr.								170,409 60

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.				
		ÉCOLE MILITAIRE.				
		État-major, corps enseignant et solde des élèves.				
		État-major et employés du service intérieur.				
		1 commandant. . . . . fr.	5,000 »			
		1 directeur des études	2,900 »			
		1 commandant en second	2,000 »			
		2 examinateurs permanents.	4,000 »			
		1 instructeur	600 »			
		2 *instructeurs adjoints*	1,000 »			
		4 inspecteurs des études	6,000 »			
		1 secrétaire.	2,500 »			
		2 dessinateurs	2,200 »			
		1 aumônier.	2,200 »			
		1 médecin	800 »			
	a.	1 mécanicien	1,540 »			
		1 préparateur de chimie	1,200 »			
		1 waguemestre conservateur des bâtiments	700 »			
		1 garde conservateur du matériel	360 »			
		1 conservateur des modèles	360 »			
		1 *infirmier*	440 »			
		2 portiers	1,700 »			
		5 hommes de peine	2,200 »			
		2 tambours et 1 clairon	547 50			
		1 surveillant du manége.	400 »			
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	547 50			
17				36,995 »		
		Corps enseignant.				
		8 *professeurs* militaires.	8,500 »			
		10 — civils	45,000 »			
		11 répétiteurs militaires	7,700 »		184,672 27	»
	b.	5 — civils	9,000 »			
		1 maître militaire	700 »			
		5 — civils	8,176 02			
				79,076 02		
	c.	Solde des élèves		68,001 25		
		Dépenses d'administration.				
		Frais de bureau.		2,000 »		
		Manége		3,500 »		
		Chauffage et éclairage.		8,000 »		
		Manipulations des élèves au laboratoire		1,400 »		
		Indemnité aux travailleurs		755 »		
18	»	Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour		1,642 50	26,000 »	»
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.		700 »		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école).		2,000 »		
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues		6,004 50		
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.			210,672 27	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
184,072 27	184,072 27	»	»	
26,000 »	29,003 75	»	3,003 75	
210,072 27	213,076 »	»	3,003 75	

N°s DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.			
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
		Personnel des établissements de l'artillerie.			
10	*a.*	Traitement des employés de la manufacture d'armes . . . . . fr.	10,500 »	50,000 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons	25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction	11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie	3,100 »		
		Matériel de l'artillerie.			
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales	205,370 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, cartouches, culots, artifices divers, etc.	27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre	80,000 »		
		Manufacture d'armes.			
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.			
	d.	*L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :*			
20		Achat de matériaux . . . . . fr. 70,000 »			
		Salaire des ouvriers . . . . . 238,000 »			
		Menues dépenses . . . . . 2,000 »			
		310,000 »			
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »			
			290,000 »		
		Fonderie de canons.			
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.			
	e.	*L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :*			
		Achat de matériaux . . . . . fr. 38,150 »			
		Salaire des ouvriers . . . . . 21,400 »			
		Menues dépenses . . . . . 1,850 »			
			61,400 »		
		A REPORTER. . . . . fr.	665,770 »	50,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
50,000 »	48,500 »	1,500 »	»	
50,000 »	48,500 »	1,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.		663,770 »	50,000 »	»
		Arsenal de construction.				
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.				
		L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :				
	f.	Achat de matériaux . . . . . fr.	40,000 »			
		Salaire des ouvriers	53,930 »			
		Menues dépenses	2,800 »		800,000 »	»
				96,730 »		
20 (suite).	*g.*	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie		8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers		25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. .		4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats		2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.			850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
50,000 »	48,500 »	1,500 »	»	
800,000 »	800,000 »	»	»	
850,000 »	848,500 »	1,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.			
		MATÉRIEL DU GÉNIE.			
		Entretien ordinaire.			
		Bâtiments militaires . . . . . fr 112,405 »			
	a.	Ouvrages de fortification . . . . . 74,160 »			
		Ouvrages mixtes . . . . . 27,505 »			
		——— 214,070 »			
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.			
		Bâtiments militaires . . . . . 237,450 »			
	b.	Ouvrages de fortification . . . . . 141,540 »			
		Ouvrages mixtes . . . . . 6,160 »			
		——— 384,050 »			
21	*c.*	Frais de surveillance générale	24,000 »	700,000 »	»
	d.	Achat d'immeubles	0,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc	26,500 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. .	24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	10,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc.	10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		700,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.
700,000 »	700,000 »	»	»
700,000 »	700,000 »	»	»

OBSERVATIONS.

DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR A. Entretien ordinaire. Bâtiments militaires.	A. Entretien ordinaire. Fortifications.	A. Entretien ordinaire. Ouvrages mixtes.	B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement, etc. Bâtiments militaires.	B. Fortifications.	B. Ouvrages mixtes.	TOTAL par place.
Alost	4,800	»	»	2,700	»	»	7,500
Audenarde	270	»	»	»	»	»	270
Bruges	1,210	»	»	5,430	»	»	6,640
Gand (citadelle)	3,580	2,290	260	3,100	6,880	»	16,110
Ostende	2,760	»	»	4,500	»	»	7,260
Termonde	3,210	1,720	250	10,340	17,000	3,900	36,420
Charleroy (ville haute)	2,000	»	»	150	»	»	2,150
Mons	720	»	»	3,180	»	»	3,900
Namur (ville)	770	»	»	»	»	»	770
— (citadelle)	5,800	8,630	640	3,300	10,220	»	28,590
Tournay (ville)	380	»	»	3,950	»	»	4,330
— (citadelle)	2,340	580	120	570	1,650	»	5,260
Beverloo (camp)	19,750	»	2,940	108,000	»	770	131,460
Hasselt	1,564	»	18	721	»	»	2,300
Liége (ville)	4,190	140	»	4,450	»	»	8,780
— (citadelle)	5,080	2,440	»	3,050	7,930	»	18,500
— (Chartreuse)	1,940	580	»	940	500	»	3,960
Anvers (ville)	5,830	»	»	47,000	»	»	52,830
— (citad. du sud)	4,800	2,300	380	8,200	»	250	15,930
— (enceinte)	16,000	25,000	7,000	»	30,000	»	78,000
— (cit. du nord)	»	2,000	»	»	»	»	2,000
— forts de Deurne et de Berchem, et lunettes de Deurne et d'Ilo-boken	4,390	720	100	960	2,700	»	8,870
— forts du camp retranché et route milliaire	6,000	20,000	4,000	»	20,000	»	50,000
— Tête de Fl. (fort)	1,400	550	1,000	1,800	40,000	»	44,750
Brasschaet (polygone)	3,240	»	380	6,800	»	»	10,420
Liefkenshoek (fort)	750	700	3,120	1,100	600	100	6,370
Lillo (—)	1,350	1,510	2,120	2,680	1,220	730	9,610
Ste-Marie (—)	»	240	4,680	»	250	250	5,420
Bruxelles	3,800	»	»	5,600	»	»	9,400
Diest (ville)	1,580	4,250	70	5,120	1,980	160	12,930
— (citadelle)	1,210	450	380	1,000	»	»	3,040
Lierre	50	60	50	»	440	»	600
Louvain	311	»	»	869	»	»	1,180
Malines	780	»	»	1,020	»	»	1,800
Vilvorde	750	»	»	900	»	»	1,650
	112,405	74,160	27,508	237,450	141,340	6,160	599,000
	214,070			384,930			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.				
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
		Pain.				
	a.	*a*) 11,650,477 rations de pain, à 16 centimes . . . . . fr.		1,865,516 32		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission . . .		15,516 32		
22				1,850,000 »		
		Viande.				
	b.	*b*) 11,070,754 rations, à 20 centimes	2,335,050 80		4,165,000 »	»
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission	20,050 80			
				2,315,000 »		
		Fourrages en nature.				
		1,208,552 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 30 c. . . . . fr.		1,571,091 60		
		1,302,228 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 15 c.		1,497,562 20		
		2,510,780 (e		3,068,653 80		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants.		28,653 80		
				3,040,000 »		
23	»	*Charge extraordinaire.*				
		Officiers de cavalerie mis à la suite par suppression d'emploi.				
		3 chevaux pour 3 majors.			3,040,000 »	10,238 25
		7 — — 7 capitaines commandants.				
		7 — — 7 lieutenants.				
		7 — — 7 sous-lieutenants.				
	24	5 à rations fortes × 365 = 1,095. . . . . à fr. 1 30 c. = 1,423 50		10,238 25		
		21 — légères × 365 = 7,665. . . . . à fr. 1 15 c. = 8,814 75				
		A REPORTER. . . . . fr.			7,205,000 »	10,238 25

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
4,105,000 »	1,903,351 50	2,261,648 64	»	
3,050,238 25	3,096,587 10	»	46,348 85	
7,215,238 25	4,999,938 40	2,261,648 64	46,348 85	

a) Décomposition de ces rations . . . .

	RATIONS.
Infanterie	7,932,620
Cavalerie.	1,851,280
Artillerie.	2,292,200
Génie	259,145
Compagnies d'administration . .	49,640
TOTAL.	12,435,185
Augmentation résultant de l'année bissextile. . . .	34,069
	12,469,254

A déduire.	JOURNÉES de marche.	JOURNÉES d'hommes aux hôpitaux.	Le 1/3 des journées des enfants de troupe sur les 2/3 de l'effectif.	
Infanterie	130,000	434,400	20,277	
Cavalerie	22,000	90,000	»	
Artillerie	34,000	61,000	»	
Génie	3,500	14,000	»	
Compagnies d'administ[on].	»	600	»	
	189,500	600,000	20,277	809,777
RESTE.				11,659,477

b) Même nombre de rations que pour le pain 12,435,185
Augmentation résultant de l'année bissextile . . . . . 34,069 = 12,469,254

A déduire.	JOURNÉES de marche.	JOURNÉES d'hommes aux hôpitaux.	
Infanterie	130,000	434,400	
Cavalerie.	22,000	90,000	
Artillerie.	34,000	61,000	
Génie.	3,500	14,000	
Compagnies d'administration . . .	»	600	
	189,500	600,000	789,500
RESTE.			11,679,754

c) Décomposition des rations .

		CHEVAUX de grosse cavalerie.	CHEVAUX de cavalerie légère.	RATIONS fortes.	RATIONS légères.
Cavalerie	Chasseurs et lanciers (*).	480	3,486	175,200	1,272,390
	Guides et école de cavalerie. .	1,052	»	385,980	»
Artillerie.		1,770	72	646,050	26,280
		3,302	3,558	1,205,230	1,298,670
Augmentation résultant de l'année bissextile.		»	»	3,302	3,558
		3,302	3,558	1,208,532	1,302,228

(*) 480 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3e et 5e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.		7,205,000 »	10,238 25
		Casernement des hommes. (a			
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.			
		(*Contrat du 9 août 1855.*)			
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit . . . . . fr. 24,000 »			
		24,450 — à une — 15 — . . . . . 366,750 »			
			390.750 »		
		Fournitures appartenant aux communes.			
	b.	*b)* 3,660,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes	183,000 »	625,000 »	»
24		**Fournitures appartenant à l'État.**			
	c.	*c)* 169,850 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes.	3,397 »		
		Dépenses diverses.			
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,853 »			
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, laine, et couchettes de fer et de bois. . . . . 43,000 »			
			47,853 »		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d			
		Infanterie . . . . . fr.	95,730 »		
		Cavalerie.	111,333 60		
25	»	Artillerie.	20,441 15		
		Génie.	2,128 »		
		Compagnies d'administration	632 »		
			230,264 75		
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.	130,264 75		
				100,000 »	»
		A REPORTER. . . . . fr.		7,050,000 »	10,238 25

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
7,215,238 25	4,999,938 46	2,261,648 64	46,348 85	
625,000 »	632,500 36	»	7,500 36	
100,000 »	100,000 »	»	»	
7,940,238 25	5,732,444 82	2,261,648 64	53,855 21	

		JOURNÉES.
a) Décomposition de ces journées . .	Infanterie	7,952,620
	Cavalerie.	1,851,280
	Artillerie	2,292,200
	Génie	289,445
	Compagnies d'administration. . .	49,640
	TOTAL.	12,433,185
	A déduire les journées de marche . . .	189,500
	RESTE.	12,243,685
	Augmentation résultant de l'année bissextile.	35,275
		12,278,960
25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 366 jours d'occupation	9,387,090 journées.	
A déduire 1/10 pour non-occupation. . .	938,790 »	
RESTE.	8,449,110 »	
b) Fournitures appartenant aux communes	3,660,000 »	
c) — — à l'État	169,850 »	
	TOTAL ÉGAL.	12,278,960

d) BASE DE L'ALLOCATION.

CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle par homme.	ALLOCATION annuelle par cheval.	MONTANT de l'allocation. Hommes.	MONTANT de l'allocation. Chevaux.	TOTAL.
Régiment des grenadiers . . .	4,478	»	6 »	»	26,868 »	»	26,868 »
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	68,862	»	1 »	»	68,862 »	»	68,862 »
Infanterie. . . .	73,340	»			93,730 »	»	93,730 »
Chasseurs à cheval, lanciers et guides	7,218	6,417	1 20	16 »	8,661 60	102,672 »	111,333 60
Cavalerie. . .	7,218	6,417			8,661 60	102,672 »	111,333 60
Batteries à cheval	664	764	1 55	7 25	1,029 20	5,539 »	6,568 20
— montées et train . . .	4,015	4,049	» 50	4 25	2,007 50	17,208 25	19,215 75
— de siége et compag. spéc.	9,807	»	» 40	»	3,922 80	»	3,922 80
Artillerie . . .	14,486	4,813			6,959 50	22,747 25	29,706 75
Régiment du génie	2,128	»	1 »	»	2,128 »	»	2,128 »
Compagnies d'administration. .	1,580	»	» 40	»	632 »	»	632 »
	98,752	11,230			114,311 10	125,419 25	239,730 35
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . .							139,730 35
TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . .							100,000

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . . fr.			7,950,000 »	10,238 25
		Frais de route et de séjour des officiers.				
26	*a.*	Voyages, missions et déplacements ordinaires . . . . . fr.	95,000 »		100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre	5,000 »			
		Transports généraux.				
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.			85,000 »	»
		Chauffage et éclairage des corps de garde.				
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs			38,000 »	»
		Remonte.				
		(*Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/7 de l'effectif des chevaux.*)				
		Achat de chevaux.				
	a.	496 chevaux de chasseurs et de lanciers, à. . . . . fr 860. . fr.	426,560 »			
		132 — de guides et de l'école de cavalerie, à . . . . . 960. . .	126,720 »			
		68 — de selle d'artillerie, à. . . . . 960. . .	65,280 »			
29		150 — de trait — , à. . . . . 650. . .	97,500 »			
		846		716.060 »		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.		10.000 »		
				726,060 »		
		A DÉDUIRE, pour 60 chevaux de trait, existant en sus de l'effectif et placés chez des cultivateurs, chaque cheval calculé à 650 francs.		39,000 »		
					696,060 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.			8,869,060 »	10,238 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
7,040,258 25	5,752,141 82	2,261,648 64	55,855 21	
100,000 »	100,000 »	»	»	
85,000 »	75,000 »	10,000 »	»	
58,000 »	70,000 »	»	12,000 »	
696,060 »	526,840 »	169,220 »	»	
8,879,298 25	6,504,284 82	2,440,868 64	65,855 21	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.						
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.						
		Traitement de disponibilité.						
		Général-major . . . . . fr. 8,460 »	1	2				
		Traitement de non-activité.						
		Lieutenant-colonel, à . . . . . fr. 3,250 .	1	»	3,250	»		
		Majors, à . . . . . 2,750 .	9	»	24,750	»		
		Capitaines de 1re classe, à . . . . . 1,900 .	7	»	13,300	»		
		— de 2e —, à . . . . . 1,700 .	8	»	13,600	»		
		— de 3e —, à . . . . . 1,500 .	5	»	7,500	»		
		Lieutenants, à . . . . . 1,050 .	17	»	17,850	»		
		Sous-lieutenants, à . . . . . 900 .	7	»	6,300	»		
		Médecin de bataillon de 1re classe, à . . . . . 1,700 .	1	»	1,700	»		
		— de 2e classe, à . . . . . 1,050 .	1	»	1,050	»		
			56	»				
		Traitement de réforme.						
	a.	Lieutenant.	1	»	525	»		
					98,285	»		
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.			491	42		
					97,793	58		
		Charge extraordinaire.						
30		Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c. par jour. 775 80	1	»				
		Augmentation résultant de l'année bissextile . . 2 12						
					775	92		
			59	2			98,569	50
		Indemnité de fourrages.						
	b.	2 chevaux × 365 = 730 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. fr.			949	»	108,124 08	775 92
		Augmentation résultant de l'année bissextile.			2	60		
							951	60
	c.	Honoraires d'avocats et frais de procédure					9,378	90
		Frais de représentation.						
31	»	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.					30,000 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.					138,124 08	775 92

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	*OBSERVATIONS.*
108,000 »	109,166 57	»	266 57	
30,000 »	30,000 »	»	»	
138,000 »	139,166 57	»	266 57	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.				
		PENSIONS ET SECOURS.				
	a.	Pensions temporaires et arriérés		70,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires		11,500 »		
32	*c.*	Secours à d'anciens militaires, à des veuves, à des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre		16,650 »		
				98,150 »		
	d.	Secours aux réfugiés politiques	540 »			
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphelins de l'armée des Indes	2,433 86			
				2,973 86		
					98,150 »	2,973 86
		TOTAL DU CHAPITRE X . . . . . fr.			98,150 »	2,973 86
		CHAPITRE XI.				
		DÉPENSES IMPRÉVUES.				
33	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr.			14,916 07	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr			14,916 07	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
101,123 86	106,123 86	»	5,000 »	
101,123 86	106,123 86	»	5,000 »	
14,916 07	17,068 50	»	2,152 43	
14,916 07	17,068 50	»	2,152 43	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s DES ARTICLES.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	EFFECTIF. Hommes.	EFFECTIF. Chevaux.			CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE. Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE XII.						
		GENDARMERIE. (a						
		Traitement, solde et accessoires.						
		Officiers de tous grades . . . . . fr.	46	66	182,234 25			
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,495	1,054	1,451,318 10			
			1,541	1,114	1,633,552 35			
	a.	Haute paye pour chevrons d'ancienneté			27,000 »			
					1,660,552 35			
		A DÉDUIRE, pour incomplets et congés.			37,276 56			
						1,623,275 70		
		Fourrages.						
		21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 30 c.			28,470 »			
		87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 30 c.			113,880 »			
	b.	297,110 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 15 c.			341,676 50			
			406,610		484,026 50			
		A DÉDUIRE, pour incomplets			1,266 45			
					482,760 05			
		Augmentation résultant de l'année bissextile			1,326 10			
34						484,086 15		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.						
	c.	441 gendarmes à pied, à 1 franc			441 »		2,169,000 »	»
		1,054 — à cheval, à 2 francs.			2,108 »			
						2,549 »		
		Casernement des hommes.						
	d.	545,675 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes . . . . . fr.			27,283 75			
		Augmentation résultant de l'année bissextile			74 75			
						27,358 50		
		Casernement des chevaux.						
	e.	384,710 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . . . fr.			15,388 40			
		Augmentation résultant de l'année bissextile			42 16			
						15,430 56		
		Frais de bureau.						
	f.	Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale				16,300 »		
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.					2,169,000 »	»

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
2,169,000 »	2,142,678 »	26,322 »	»	
2,169,000 »	2,142,678 »	26,322 »	»	

a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :

Officiers.

Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.
1	»	3	Colonel	1,095	10,000 »	10,000 »
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1re cl.	730	5,500 »	5,500 »
»	1	»	— quartier-maître . . .	»	3,800 »	3,800 »
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,400 »	3,400 »
7	»	14	Capitaines de 1re classe	5,110	5,500 »	38,500 »
2	»	4	— de 2e classe	1,460	4,700 »	9,400 »
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,250 »	29,250 »
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »
44	2	60		21,900		183,150 »
46						
			A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .			915 75
			Reste . . . . . fr.			182,234 25

Troupes.

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière	MONTANT.
3	3	Adjudants-sous-officiers . .	1,095	1,095	4 10	4,489 50
9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	3 60	11,826 »
62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	3 40	76,942 »
18	»	— — à pied .	6,570	»	2 60	17,082
136	136	Brigadiers à cheval. . . .	49,640	49,640	3 10	153,884
44	»	— à pied	16,060	»	2 40	38,544 »
844	844	Gendarmes à cheval . . .	308,060	308,060	2 75	847,165 »
379	»	— à pied	138,335	»	2 15	297,420 25
1,495	1,054		545,675	384,710		1,447,352 75
		Chevaux d'officier.		21,900		
				406,610		
		Augmentation résultant de l'année bissextile. . . .				3,965 35
						1,451,318 10

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des CHAPITRES.	NUMÉROS des PAGES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE — Charges extraordinaires et temporaires.
		RÉCAPITULATION.		
I.	14	Administration centrale	249,910 »	150,000 »
II.	16	États-majors	1,555,515 65	»
III.	24	Service de santé des hôpitaux	939,563 90	»
IV.	26	Solde des troupes	19,930,754 75	96,465 25
V.	44	École militaire	210,672 27	»
VI.	46	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 »	»
VII.	50	Matériel du génie	700,000 »	»
VIII.	52	Pain, viande, fourrages et autres allocations	8,869,060 »	10,238 25
IX.	58	Traitements divers et honoraires	138,124 08	775 92
X.	60	Pensions et secours	98,150 »	2,073 86
XI.	*ib.*	Dépenses imprévues	14,016 07	»
			33,574,646 72	261,353 28
XII.	62	Gendarmerie	2,169,000 »	»
		TOTAUX . . . . . fr.	35,543,646 72	261,353 28

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
400,810 »	425,810 »	»	25,000 »	
1,353,315 65	1,355,051 »	11,177 85	12,713 20	
939,565 90	939,660 »	12,003 90	12,100 »	
20,047,200 »	21,507,981 25	569,393 75	2,030,175 »	
210,672 27	213,676 »	»	3,003 75	
850,000 »	848,500 »	1,500 »	»	
700,000 »	700,000 »	»	»	
8,879,298 25	6,304,284 82	2,440,868 64	65,855 21	
158,900 »	159,166 57	»	266 57	
101,123 86	106,123 86	»	5,000 »	
14,916 07	17,068 50	»	2,152 45	
53,656,000 »	52,757,322 »	3,054,944 14	2,156,266 14	
2,169,000 »	2,142,678 »	26,322 »	»	
55,805,000 »	54,900,000 »	3,061,266 14	2,156,266 14	
AUGMENTATION . . . fr.		905,000 »		

(Annexe au n° 67.)

Chambre des Représentants.

Session de 1867-1868.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

RAPPORT FAIT PAR M. VANHUMBEECK.

Questions posées par la section centrale, et réponses de M. le Ministre de la Guerre.

1re DEMANDE.	RÉPONSE.
Le corps de la gendarmerie est-il au complet? S'il ne l'est pas, à quelles causes faut-il l'attribuer?	L'effectif de la gendarmerie n'est pas au complet; il manque 166 hommes. Le recrutement de ce corps se fait avec difficulté, parce que les volontaires sont en très-petit nombre dans les régiments de cavalerie et qu'il y a peu de miliciens qui, réunissant les conditions réglementaires, consentent à signer un engagement pour servir dans la gendarmerie. D'un autre côté, les gendarmes, après un premier terme de service, trouvent facilement à se créer une position dans la vie civile. Ils sont très-recherchés par les communes pour les emplois dans la police et ceux de gardes-champêtre, et dès lors, ils ne contractent pas un nouvel engagement pour la gendarmerie. Je rechercherai avec soin les mesures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre pour faciliter et assurer le complet recrutement de la gendarmerie.

2me DEMANDE.

—

Toutes les indemnités pour fourrages, touchées par des officiers, correspondent-elles bien effectivement à des chevaux possédés par eux, et le Gouvernement veille-t-il à ce qu'il en soit toujours ainsi?

RÉPONSE.

—

Les officiers montés ont droit aux fourrages, soit en indemnité, soit en nature, pour le nombre de chevaux déterminé par un tarif spécial.

Aux termes du règlement d'administration du 1er février 1819, article 42, cette prestation n'est due que pour les chevaux *réellement présents*, appartenant soit à l'État, soit aux officiers qui y ont droit.

Dans les corps de troupe, le contrôle des chevaux d'officiers s'exerce par les chefs de ces corps, et il donne au Gouvernement la certitude qu'il ne peut se glisser aucun abus dans cette branche du service.

Quant aux officiers sans troupe, ils sont obligés, par une disposition ministérielle du 19 janvier 1848, de produire dans le premier mois de chaque trimestre, une déclaration signée par eux et indiquant le nombre de chevaux qu'ils possèdent ainsi que le signalement de ces chevaux.

Pareille déclaration doit être fournie par ces officiers, pour toute mutation qui survient parmi leurs chevaux dans le courant du trimestre.

Ces déclarations sont transmises à la Cour des comptes, à l'appui des états de payement de l'indemnité de fourrages.

Je ferai rechercher, du reste, s'il existe des abus dans cette branche du service, et dans l'affirmative, je prendrai des mesures pour les réprimer et en prévenir le retour.

3me DEMANDE.

—

Le traitement du lieutenant-général Ministre de la Guerre est porté au Budget, mais la Note préliminaire lui assigne des destinations spéciales; la section centrale a des doutes sérieux sur la régularité de cette manière de procéder; elle demande au Gouvernement de déduire ce traitement de l'article 6, et de répartir les allocations auxquelles il doit pourvoir, sur les articles du Budget qui s'y rapportent directement.

RÉPONSE.

—

Le Département de la Guerre se rallie, en principe, aux observations de la section centrale.

4me DEMANDE.

—

Ne serait-il pas possible, que le nombre complet des officiers généraux, portés dans la loi d'organisation, fût attaché à des emplois pure-

RÉPONSE.

—

Il n'existe pas d'emploi dans l'armée qui ne puisse et ne doive être considéré comme *purement militaire;* les fonctions de Ministre de la

ment militaire? Lorsque des officiers de l'armée entrent dans des services, qui relèvent de l'administration proprement dite, ne pourrait-il pas leur être alloué des appointements en rapport avec le travail de ces fonctions nouvelles, en ne conservant plus à leur avancement militaire qu'un caractère honorifique?

Guerre pourraient seules faire exception, en raison de leur nature particulière.

Il est impossible de se passer du concours d'un certain nombre d'officiers dans les divers services administratifs qui ressortissent au Département de la Guerre; et l'on ne pourrait sans inconvénient et sans déni de justice, les placer en dehors de la loi commune.

L'article 11 de la loi sur l'avancement dans l'armée ne permet pas d'ailleurs d'accorder des grades honorifiques.

Je répondrai, je l'espère, aux vues de la section centrale, en m'appliquant à ne détacher de leurs corps, pour des services spéciaux, que les officiers strictement nécessaires, et en ne conférant à ces officiers que des emplois en rapport avec l'importance de leur grade.